

Erref. kodea: LAF-215-166

Izenburua: *Grammaire basque* edizioko
dokumentuak

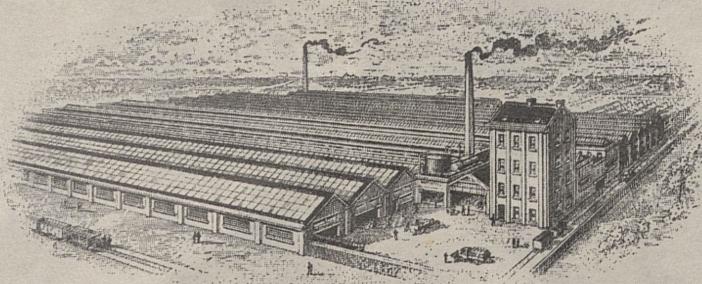
Grammaire basque: avrre-proiektua

[Inprimategi aurrekontuak
Salmenta arkerak]

1941-1943

IMPRIMERIE POLYGLOOTTE
GRAND ASSORTIMENT DE RELIURES

TÉLÉPHONE N° 78
TÉLÉGRAMMES:
PROOST RELIURE TURNHOUT
A. B. C. CODE - 5th EDITION



EXPOSITION INTERNATIONALE D'ANVERS 1930
EXPOSITION INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1935
DIPLOMES D'HONNEUR

CHÈQUE POSTAL:
BELGIQUE: 573.18
FRANCE: — PARIS C. 1100.78
REGISTRE DU COMMERCE - TURNHOUT 166

ETABLISSEMENT HENRI PROOST & C^{IE}

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

ÉDITEURS DE LIVRES DE PRIÈRES, MISSELS, PAROISSIENS
ET LIVRES D'ENFANTS, ENTREPRISE A FORFAIT D'IMPRES-
SION ET DE RELIURES D'ÉDITIONS EN TOUTES LANGUES

CF/J

TURNHOUT, (BELGIQUE)
RUE DE LA LOUTURE, 171 le 6 juin 1941

Monsieur l'Abbé P. Lafitte
Professeur
Petit Séminaire
Ustaritz - Bas.Pyr.

Monsieur l'Abbé,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception
de votre estimée du 20 mai dernier, et vous remercions pour
votre demande de prix.

Ce n'est pas le désir qui nous manque de vous être
agréables, mais il ne vous aura pas échappé que, par suite des
temps difficiles que nous traversons, nous avons les plus gran-
des difficultés à nous réapprovisionner en matières premières
indispensables. Sans parler des énormes difficultés que nous
éprouvons pour obtenir le règlement de nos créances, pour le re-
couvrement desquelles nous ne pouvons même pas prévoir un délai
déterminé.

Réflexion faite nous croyons donc devoir vous dé-
conseiller de faire imprimer en ce moment le livre en question,
pour lequel il serait préférable d'attendre des temps meilleurs
ou au moins la reprise normale des relations commerciales.

Nous vous prions de bien vouloir nous informer si
nous devons conserver le "manuscrit" ou vous le retourner sous
pli recommandé.

En attendant votre réponse, nous vous prions d'agréer,
Monsieur l'Abbé, l'assurance de notre considération respectueuse.

CARTE POSTA



Monsieur l'abbé P. Lafitte
Professeur au Petit Séminaire

(Basses Pyrénées)

Notarizy

Imprimerie E. AUBIN & FILS,
à LIGUGÉ (Vienne)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

Commandes: Sauf stipulation contraire par écrit, toutes les commandes seront considérées et traitées sur la base de nos conditions d'achat et de vente suivantes:

1) Les ordres, qu'ils soient reçus directement par nos usines ou par l'intermédiaire de nos représentants, ne sont valables qu'après notre confirmation.

2) Sauf convention expresse par écrit du contraire, toutes nos offres sont faites « sans engagement » et « sauf vente ». Les engagements quel que soit leur caractère sont considérés comme étant conclus à Turnhout.

Les conditions monétaires, douanières et fiscales en vigueur au moment de la conclusion du marché servent de base aux prix convenus.

3) Nos clients doivent posséder les droits de propriété et de reproduction de tous les documents originaux, clichés, illustrations, modèles, dessins, etc. qu'ils nous soumettent pour reproduction. Ils nous dégagent de toute responsabilité vis à vis de tiers à ce sujet. Ce matériel, ainsi que les textes imprimés pour compte des clients et que ces derniers nous prient de conserver à leur disposition en nos ateliers et magasins, y séjournent sous la responsabilité des propriétaires.

Expéditions: 1) Sauf engagement spécial, tous les délais de livraison seront fixés approximativement et les délais indiqués ne sont que de simples renseignements.

2) Les marchandises sont expédiées aux risques et périls du destinataire même si l'envoi se fait franco. En cas de perte totale ou partielle ou d'avarie, ou en cas de retard comme pour tous autres dommages provenant du transport, les destinataires doivent exercer leurs recours contre les transporteurs sans qu'ils puissent, pour quelque motif que ce soit, refuser, diminuer ou retarder le paiement.

3) Une réclamation pour être admise doit nous parvenir dans la huitaine de la réception de la marchandise. Ce délai passé, l'envoi est considéré comme accepté.

4) A part le droit d'exiger des garanties pour l'exécution d'une commande, nous nous réservons également le droit, d'annuler les commandes ou de différer leur exécution, même celles en fabrication, lors du décès de l'acheteur, d'un retard dans les paiements, d'un non-paiement d'une livraison à l'échéance fixée, lors d'un protêt ou de poursuites judiciaires par des tiers, d'une liquidation à l'amiable ou forcée, d'une dissolution de société ou changements aux statuts, ou tout autre modification dans la situation financière de l'acheteur.

5) Les ventes sont faites et seront exécutées sauf événements imprévus entravant la fabrication ou la livraison, notamment tous faits de guerre, émeutes, grèves ou lock-out, destruction totale ou partielle des usines ou

magasins du vendeur, avaries aux machines, manque de combustibles ou matières premières, arrêts ou difficultés dans les transports et en général toute cause indépendante de notre volonté, étant entendu que dans ces circonstances aucun recours ne pourra être exercé contre le vendeur pour inexécution ou retard dans l'exécution de ses engagements. Le vendeur a le droit de proroger le délai d'exécution du contrat d'une période égale à celle pendant laquelle l'empêchement aura duré, ou en cas de force majeure grave d'annuler l'exécution des commandes.

Paiements: 1) Toutes nos factures sont payables à Turnhout et nos acceptations d'autres modes de paiement ne constituent pas une renonciation à cette règle et n'entraînent pas de dérogation à cette clause.

2) Nous nous tenons rigoureusement aux échéances fixées. En cas de non-paiement à l'échéance, l'acheteur perd immédiatement le droit sur d'autres échéances accordées et notre créance redevient exigible de suite et intégralement. Toute facture non réglée à l'échéance portera intérêt à 5%.

Emballage: Les caisses d'emballage seront facturées au prix coûtant. En cas de retour franco et en bon état l'emballage vide sera repris aux 3/4 de la valeur facturée.

Garanties: En cas d'omission, défauts ou erreurs, constatés à l'arrivée, et pour lesquels notre responsabilité est pleinement prouvée, ces marchandises défectueuses seront remplacées; ou, à notre choix, leur valeur sera portée en déduction, mais ces cas n'entraînent pas l'obligation de payer au client des dommages et intérêts pour retard dans l'exécution de sa commande, ni pour manque à gagner ni pour dommages directs ou indirects.

Déférards: Les discussions, contestations ou différends nés entre le vendeur et l'acheteur sont de la compétence exclusive du Tribunal de Turnhout.

Quelques conditions spéciales relatives aux livraisons d'AGENDAS: Tout changement important, apporté aux textes ou pagination dans les épreuves soumises à l'approbation, et contrairement aux instructions originales nous données, sera porté en compte.

Tous les épreuves de même que des pages-réclame seront envoyées au client qui les renverra, au plus tard endéans la huitaine, munies du « Bon à tirer » date et signature, éventuellement avec corrections et remarques.

Tous les clichés des pages-réclame ou pour l'impression sur couverture seront à charge du client.

Les délais de livraison convenus sont soumis à la remise en temps opportun de toutes les données, dessins, clichés, ainsi qu'au renvoi immédiat des épreuves approuvées, même sous réserve d'exiger des dommages et intérêts qu'un renvoi trop tardif des données et épreuves pourrait nous occasionner.

Ligugé, 2 décembre 1941.

Monsieur l'abbé,

Nous sommes heureux d'apprendre que la brochure Le Basque vous ait donné toute satisfaction.

Le moment venu, nous vous ferons des propositions pour votre grammaire Basque. C sera un travail délicat, que vous avez raison de faire recopier par un bon calligraphie. Nous écrirons ainsi beaucoup de corrections, qui ne sont avantageuses ni pour l'auteur ni pour l'imprimeur.

Bien reçu votre manuscrit qui règle notre compte. Nous vous en remercions.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs

E. Aubin et fils

Imprimerie E. AUBIN & FILS

S. R. L. Cap. 210.000 fr.

LIGUGÉ

Téléphone 3 Ch. Post. : Paris 190-12
C O. L. 31.0681

(Vienne)

R. C. Poitiers 6.683
Reg. Prod. Vienne 107

Ligugé, le 20 novembre 1942.

Monsieur l'abbé Pierre LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ (B.-Pyr.)

Monsieur l'abbé,

Après avoir examiné le manuscrit de votre GRAMMAIRE BASQUE, nous avons le regret de vous informer qu'il ne nous est pas possible de nous charger de son impression.

Il contient une assez grande diversité de caractères, souvent dans la même ligne, et nos machines à imprimer ne sont pas ~~utilisées~~ équipées pour ce genre de travail.

Si vous n'avez pas dans votre région d'imprimerie pouvant exécuter ce travail, vous pourriez demander un devis à l'Imprimerie DELMAS, à BORDEAUX, qui est outillée pour cette sorte d'ouvrages.

Par poste recommandée, nous vous retournerons le manuscrit.

Nous vous prions, Monsieur l'abbé, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

E. Aubin et fils



LIGUGE



Imprimerie E. AUBIN & FILS
à LIGUGE (Vienne)

Monsieur l'abbé Pierre Lafitte

Professeur au Petit Séminaire

à Ustaritz

(Btes Pyrénées)

LE LIVRE

LIBRAIRIE-PAPETERIE

9, RUE THIERS, 9

BAYONNE

TÉLÉPHONE 502.37

C. C. P. Bordeaux 42087

R. C. Bayonne 10824

BAYONNE, le 30 Janvier 1943

Monsieur l'Abbé LAFITTE

Petit Séminaire d'Ustaritz

U S T A R I T Z

Monsieur l'Abbé,

Je viens d'avoir la visite de M. l'Abbé ARROTCARENA qui me dit avoir reçu de vous une fiche pour annoncer la souscription de votre Grammaire Basque.

Ne vous ayant pas revu et ne sachant pas le délai dans lequel votre grammaire devait paraître, je n'ai pu en temps utile vous donner la souscription pour le livre.

Veuillez noter d'avoir à me faire envoyer par la Maison Delmas :

200 exemplaires de votre grammaire.

Je tiens à votre disposition le chèque de frs : 20.000 que représente le montant de cette souscription.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments les meilleurs, reconnaissants et dévoués.

P. la Librairie " LE LIVRE "
La Gérante :

LE LIVRE

LIBRAIRIE-PAPETERIE

9, RUE THIERS, 9

BAYONNE

TÉLÉPHONE 502.37

C. C. P. Bordeaux 42087

R. C. Bayonne 10824

BAYONNE, le 5 Février 1943

Monsieur l'Abbé LAFITTE

Professeur au Petit Séminaire
d'USTARIZZ

Monsieur l'Abbé,

J'ai reçu les carnets de souscription pour la Grammaire Basque, et comme j'ai une minute ce soir, je tiens à vous faire savoir tout de suite le nombre des souscriptions que nous avons eues :

- N° 1 - M. JAUREGUIBERRY, rue Jacques-Lafitte, BAYONNE .
- N° 2 - M. l'Abbé MARAUX, Curé de Guéthary .
- N° 3 - M. l'Abbé CAZABON, Curé d'Urcuit .
- N° 4 - M. l'Abbé AROTGARENA, BAYONNE .
- N° 5 - Révérend-Père Capucin.
- N° 6 - M. J.B. CAZAUX, rue Thiérs, BAYONNE.
- N° 7 - Mmes PASSICOT et DIHARCE, pour 2 exemplaires.
- N° 8 - M. l'Abbé RECALDE, Vicaire à St Etienne .
- N° 9 - M. l'Abbé EMHARTS, Vicaire à St Esprit.
- N° 10 - M. l'Abbé JAUREGUIBERRY, Professeur à St Louis de G.
- N° 11 - M. l'Abbé BARBIER, Banca.
- N° 12 - M. FOURCADE, Urrugne.
- N° 13 - M. l'Abbé CHARITON, Hasparren, pour 2 exemplaires.
- N° 14 - M. l'Abbé LASCOUATEGUY à ASCAIN , pour 1 exemplaire
- N° 15 - M. l'Abbé DURQUET, à St Etienne, pour 1 exemplaire

soit au total 17 souscripteurs en comptant les 2 exemplaires souscrits par le numéro 7 et le numéro 13.

Il est bien entendu que, selon votre désir, chaque semaine je vous tiendrai au courant des souscriptions nouvelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments les meilleurs .

P. la Librairie " LE LIVRE
La Gérante :

P.S.- Je vous ferai le chèque de 20.000 Frs , plus le ...

total des sommes versées par les souscripteurs .

COMMISSION

EXPORTATION

LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

(Fondée en 1835)

G.-P. MAISONNEUVE, Editeur

198, Boul. Saint-Germain, PARIS (7^e)

R. C. Seine 556.478 — Téléph. : LITTRÉ 45-53 — Ch. Post. : PARIS 423-73
Reg. Prod. N° 346.14 Seine C. A. — N° d'immatr. au C.O.I A.C.L. 15.0001



Paris, le 16 Février

1943

Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ
(Basses Pyrénées)

Monsieur l'Abbé,

Nous venons de recevoir le prospectus de souscription de votre grammaire basque.

Nous sommes tout disposés à souscrire à un certain nombre d'exemplaires, mais avant de vous donner confirmation, nous venons nous mettre à votre disposition pour prendre à nos frais, entièrement, l'impression de ce pareil travail et ainsi vous seriez libéré du souci de retrouver les frais d'impression et d'autre part, nous serions disposés à vous faire un versement de droits d'auteur pour une partie au comptant à la signature de l'entente qui pourrait avoir lieu entre nous et pour l'autre partie au fur et à mesure de la vente.

Si ce projet vous intéresse, nous vous demandons de vouloir bien nous mettre en rapport avec votre imprimeur et nous le faire savoir par courrier.

A vous lire, veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, nos salutations empressées.

Maiso

COMMISSION

EXPORTATION

LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

(Fondée en 1835)



G.-P. MAISONNEUVE, **Editeur**

198, Boul. Saint-Germain, PARIS (7^e)

R. C. Seine 556.478 — Téléph. : LITTRÉ 45-53 — Ch. Post. : PARIS 423-73
Reg. Prod. N° 346.14 Seine C. A. — N° d'immatr. au C.O.I.A.C.L. 15.0001

Paris, le 18 Mai

1943

Monsieur l'Abbé P. LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ

Monsieur l'Abbé,

Nous venons de recevoir votre carte du 15 Ct. nous faisant savoir que votre manuscrit de la "Grammaire Basque" avait été ajourné par la Commission de Contrôle du Papier.

Nous venons vous faire, encore une fois, la proposition d'être l'éditeur de votre Grammaire et si vous acceptez nous pouvons vous assurer que nous obtiendrons l'autorisation de paraître. Nous croyons que vous aurez un sérieux avantage à cela. Veuillez nous donner votre réponse dès que possible et si en principe vous êtes d'accord nous faire connaître vos conditions d'auteur afin que nous puissions établir un contrat en bonne et due forme. Nous vous demanderons après de nous faire parvenir votre manuscrit.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur l'Abbé, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Veuillez m'envoyer :
sous bande, par colis postal
selon votre offre du du catal.

Veuillez m'offrir :
Je vous offre, port en plus :
Monsieur l'Abbé,

Please send :
by post, or cheapest way :
as reported from catal.
Please quote :
I can supply, postage extra :

Suite à notre souscription à 10 ex. de votre Grammaire Basque faite par notre lettre du 6 Mars 1943 nous aimerais savoir si cet ouvrage est paru.

Si oui, nous vous serions reconnaissants de nous faire adresser les ex. souscrits.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Mr. l'Abbé , mes empressées salutations.
Yours faithfully

G.-P. MAISONNEUVE

PARIS le 13 MAI 1943

198, boulevard Saint-Germain (7^e)



LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

G. P. MAISONNEUVE

198, Bd St-Germain - PARIS (7)

R. C. SEINE 556.478



Tél. LITTRÉ 45-53

F. CH. POST. PA

REG. PROD. 346-14 SEINE C. A.



Monsieur l'Abbé P. LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire

USTARITZ

(Basses Pyrénées)



COMMISSION

EXPORTATION



LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

(Fondée en 1835)

G.-P. MAISONNEUVE, Editeur

198, Boul. Saint-Germain, PARIS (7^e)

R. C. Seine 556.478 — Téléph. : LITTRÉ 45-53 — Ch. Pôst. : PARIS 423-73
Reg. Prod. N° 346.14 Seine G.A. — N° d'immatr. au C.O.I.A.C.L. 15.0001

Monsieur l'Abbé,

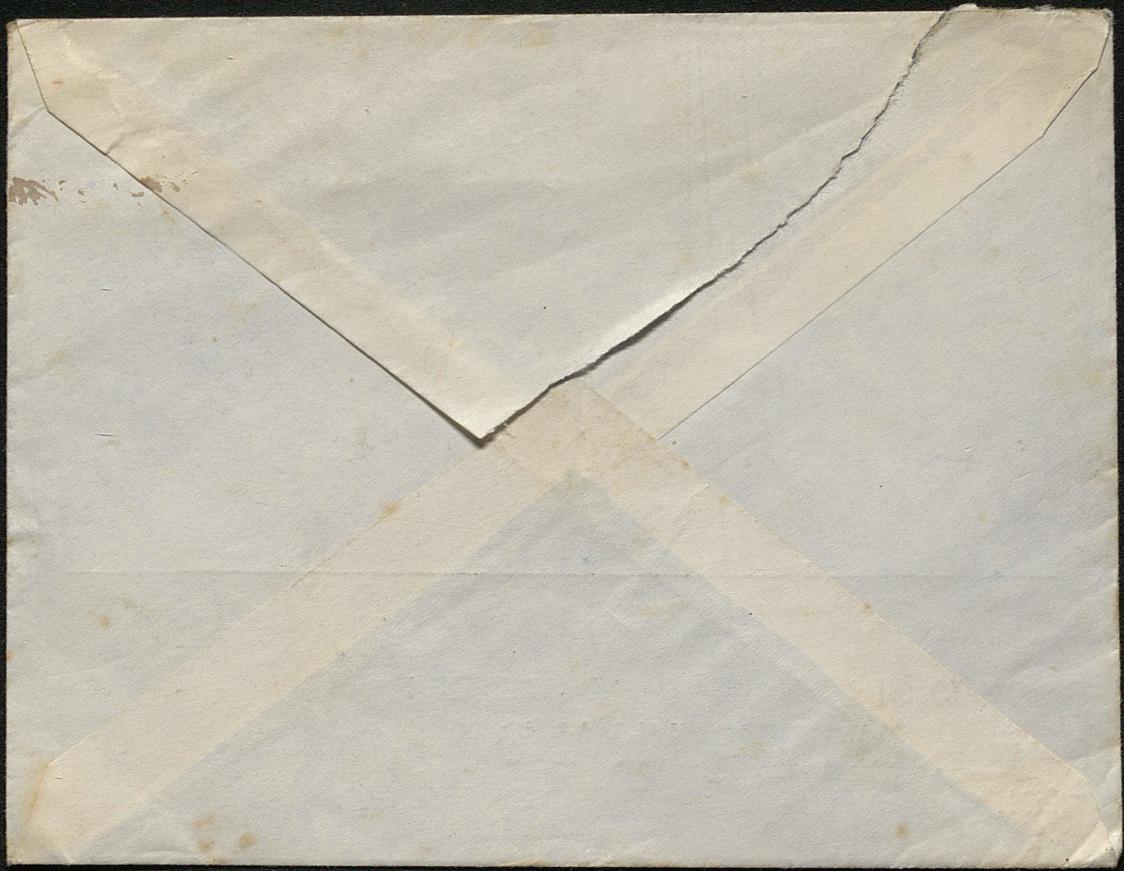
Merci de votre carte du 21 CT. par laquelle vous nous rappelez le prix de souscription de votre "Grammaire Basque" à 100 fs ; mais sur ce prix vous ne nous faites aucune réduction de librairie et pourtant nous avons inscrit de nos clients à ce prix de 100 fs. D'ailleurs nos dix exemplaires étaient retenus par des ~~clients~~ et aujourd'hui nous avons le plaisir de vous en commander encore 10 ex. au prix fort de 150 fs en espérant que pour ce nombre vous nous accordez au moins 30 %.

Aussitôt confirmation de votre part nous vous ferons règlement.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur l'Abbé, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Paris, le 29 JANVIER 1945

Monsieur l'Abbé P. LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ
(Basses Pyrénées)



L'ÉCOLE

Société Anonyme d'Éditions
41, rue de Sèvres, PARIS

ADMINISTRATION

63, rue de la Trésorerie, 63
BORDEAUX

Téléphone : 98.593

Chèques Postaux : 14.948 Bx

Bordeaux le 14 Janvier 43

Monsieur le Professeur,

Auoy extem devoyage je
trouve votre lette et divers documents.
L'édition de votre ouvrage
m'intéresserai beeeeeeee en
période normale. Elle me
paraît impossible actuelle-
ment.

Note "Grammaire
de la langue française pour
les écoles", qui se
rapporte eeeeeeee comme
préparation et comme caractère
du spécimen reçu, nous conte
que un nombre de pages
peut être égal de 7 à 8 relié.
Nous soumis l'ouvrage des 70 tampons.

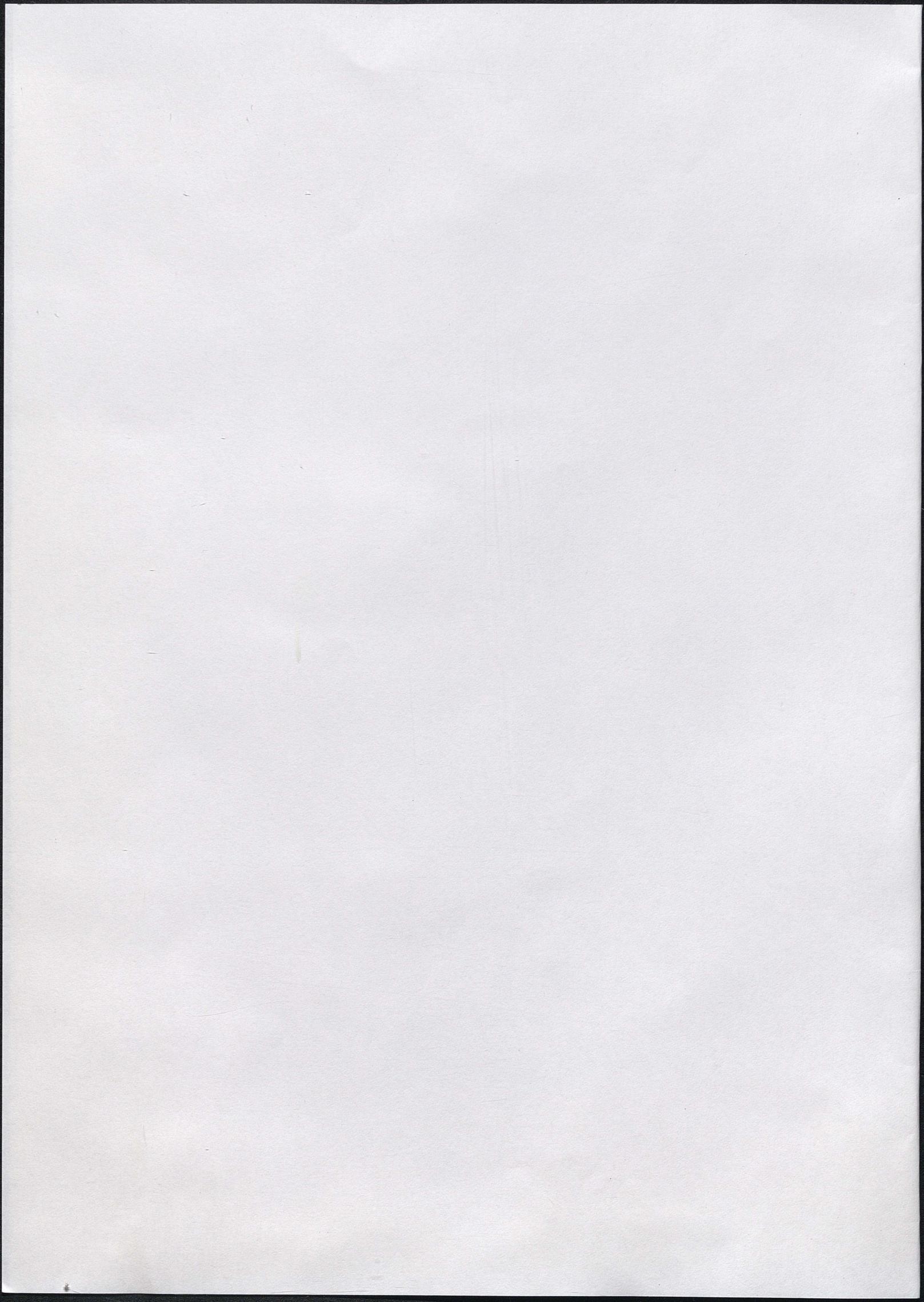
Auoy humble avis on pourroit
peut être préparer actuellement
le tracociel de composition et attendre
l'offre des librairies pour lancer le volume.

sur les joli poème. Le travail
constituerait une œuvre de
fond que nous vendrions
à prix 20 francs. On pourroit
l'imprimer 5000 exemplaires
au moins et le renvoyer
ainsi accessible aux écoles
supérieures et secondaires.

Si je puis de vous venir
convient, je ferai étudier
le poème dans ces deux
cas. Si vous préférez pourra être
denuée notre mission
ne peut pas s'intéresser
à cette publication.

Je vous prie d'agréer Monsieur
le professeur l'assurance de
mes sentiments très dévoués

A. Salery



Grammaire Basque
ediziorako gestioak

Eskualzaleen-Biltzarra

-:-:-:-:-

Osteritz, le 3 Janvier 1943

Je soussigné, LOUIS DASSANCE, Président de l'Eskualzaleen-Biltzarra (Association également établie pour le maintien de la Langue Basque), certifie avoir pris connaissance d'un manuscrit de Grammaire Basque dû à Monsieur l'abbé Pierre LAFITTE, professeur au Collège Saint-François-Xavier d'Osteritz (B.P.) et des prévisions relatives à l'édition de cet ouvrage.

Cette grammaire formerait un volume in/8 carré, de 416 pages environ; le tirage envisagé sera de 7000 exemplaires.

Ce travail très complet et d'une haute valeur vient à son heure à un moment où l'enseignement des langues régionales est officiellement recommandé et où malheureusement ni maîtres ni élèves ne peuvent trouver dans le commerce aucun livre de ce genre.

J'estime en conséquence qu'abstraction faite des services qu'il rendra aux linguistes et philologues désireux de s'initier ou de se perfectionner dans la Langue Basque, la publication de cet ouvrage présente un intérêt pratique immédiat en donnant un instrument de travail aux maîtres de l'Enseignement Secondaire et Primaire.

L'auteur, qui est l'un des plus érudits parmi nos basquissants actuels, professe depuis quatorze ans, en même temps que les humanités des cours de langue et de littérature Basques.

Malgré les difficultés des temps actuels, je considère qu'il est urgent et nécessaire que cette grammaire paraîsse et que nos jeunes compatriotes puissent sans tarder profiter de cet travail scientifique conçu pour eux et dont la réalisation nous paraît être dans la ligne même de la France nouvelle.

USTARITZ Den 18 April 1944

Sehr geehrter Herr Arbeitsführer !

Am 25. Januar 1943 stellte der Direktor der Buchdruckereien Delmas, 6 Place Saint-Christoly in Bordeaux einen Antrag auf Genehmigung für den Druck meiner baskischen Grammatik.

Durch einen Brief des 29. Aprils 1943 zeigte ihm die Kommission für die Kontrolle des Ausgabenpapiers ihre Aufschiebentscheidung an.

Nun habe ich soeben mit dem Datum des 1. Aprils 1944 einen Brief des Herrn Doktors Alex Niederstenbruch von Northeim (Han) erhalten, welcher bei dem Herrn Moreau, Hôtel du Midi, in Montpellier wohnt. Er hat sich über die Bedeutung meiner Arbeit erkundigt und versichert mir dasz die Aufschbung nicht endgültig ist; er dringt in mich, damit ich selbst einen Antrag auf Druckgenehmigung wiederstelle und sendet mir die beiliegenden Zettel sowie Ihre Adresse.

Ich füge mich in seine Ratschläge und ich teile auch Ihnen das Manuskript meiner Arbeit mit, die Grammaire basque de Pierre LAFITTE heiszt.

Der Doktor Karl BUDA, Professor in der Universität Berlin kann, wenn es Not tut, Sie unterrichten über die dringende Not dieser Herausgabe, in einem Augenblick, wo keine baskische Grammatik langst im Handel zu finden ist.

Deshalb glaube ich eine günstige Antworthoffen zu dürfen.

Mit der Versicherung meiner vorzüglichster Hochachtung
Ihr Ergebenster

Pierre Lafitte
professor à Ustaritz (Basses-Pyrénées)

Monsieur,

D'après les renseignements que je vous de recevoir
il est insenséable que vous renvisez les 2 feuilles
ci-jointes et que vous les transmettiez à

Militärbefehlsheber in Frankreich

Propagandaabteilung

Reiset Schriftum

z. A. Antret Schulz, Arbeitsführer

Paris, Hotel Majestic.

M. Lambe, qui a lui quelques épreuves de votre grammaire,
en était très content; et il serait désirable d'avoir
entre les mains une bonne grammaire basque, étant donné
que les œuvres magistrales parues avant, sont épuisées.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments
sincères.

A. Hietes Kubnez.

Dr. Niederstenbruch
Sol.

O.U., den 29.4.1944

An Herrn
Prof. Dr. Boudin
Erlangen
Universität.

Sehr geehrter Herr Professor,

Ich erlaube mir, im Namen des Herrn Lafitte Ihnen eine höfliche Bitte vorzutragen. Lafitte möchte einen Antrag auf Druckgenehmigung seiner baskischen Grammatik bei der deutschen Behörde in Paris einreichen. Lt. Beilage enden Brief hätte er gerne von Ihnen ein paar Zeilen, die die Notwendigkeit und Wichtigkeit des Erscheinens eines solchen Werkes bestätigen. Würden Sie den im Brief erwähnten Professor R. aus Berlin vielleicht um ein gleiches Gutachten bitten. In Lacombe in Paris bin ich bereits mit der gleichen Bitte hinzugekommen.

h

Sprachwissenschaftl. Seminar
Universität Erlangen

4.5.44

Sehr geehrter Herr Doktor,

besten Dank für Ihren Brief vom 29.4., den ich soeben erhalten. Die erbetenen Zeilen überreiche ich Ihnen anbei. Einen Kollegen Reinaldt oder ähnlich in der Namensform gibt es nicht. Wen Herr Lafitte, dessen Brief ich Ihnen zurückgebe, meint, ahne ich nicht.

Wenn Sie Georges Lacombe sehen - ich weiss nicht, wo Sie sich befinden - , bitte ich Sie, ihn von mir zu grüssen.

Mit besten Wünschen und freundlichen Grüßen

Heil Hitler!

Ihr

R. Bondar

2 Anlagen

Sprachwissenschaftl. Seminar
Universität Erlangen

Erlangen, den 4. Mai 1944

Betr.: Papiergenehmigung für
J.Lafitte, Baskische Grammatik.

Die baskische Grammatik von J.Lafitte, der ein vorzüglicher Kenner der baskischen Sprache ist, wird sowohl in praktischer als auch in wissenschaftlicher Hinsicht eine durchaus nötige, wichtige und willkommene Veröffentlichung sein. Bis auf den heutigen Tag gibt es keine brauchbare Grammatik dieser Sprache. Da ich die baskische Sprache amtlich vertrete und an einer deutschen Universität lehre, befürworte ich das Erscheinen der baskischen Grammatik von J.Lafitte ganz besonders, auch deshalb weil die praktische Bedeutung dieser Veröffentlichung klar zutage liegt.



Prof. Dr. Bouda.

PARIS, DEN 5.5.44

DER MILITÄRBEFEHLSHABER
IN FRANKREICH

Propaganda Abteilung

Gruppe Schrifttum
Tgb.Nr. 719.../44 St

Herrn
Pierre LAFITTE

U s t a r i t z
(Basses-Pyrénées)

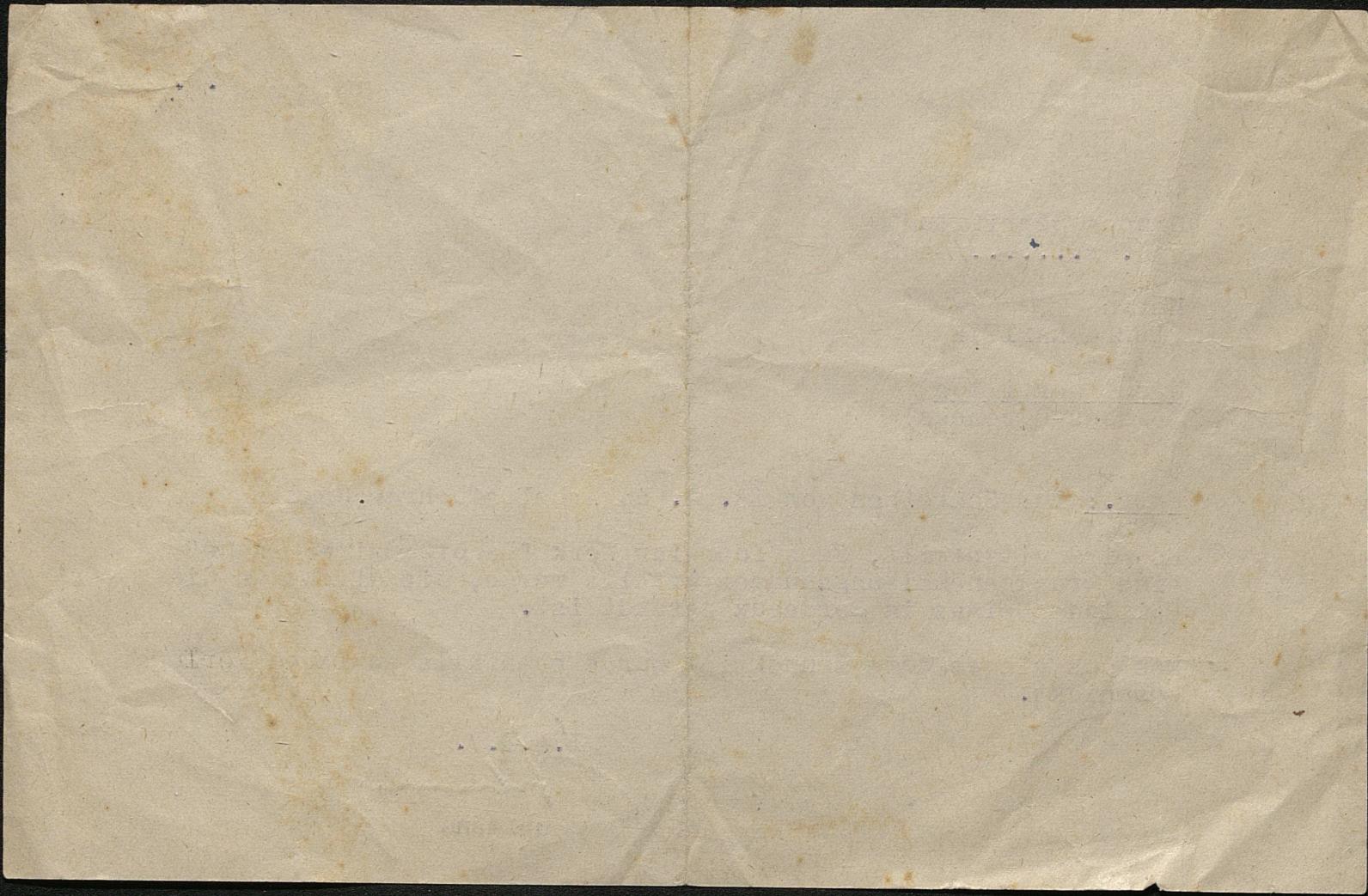
Betr.: Ihr Schreiben vom 18. 4. an Arbeitsfuehrer Schulz

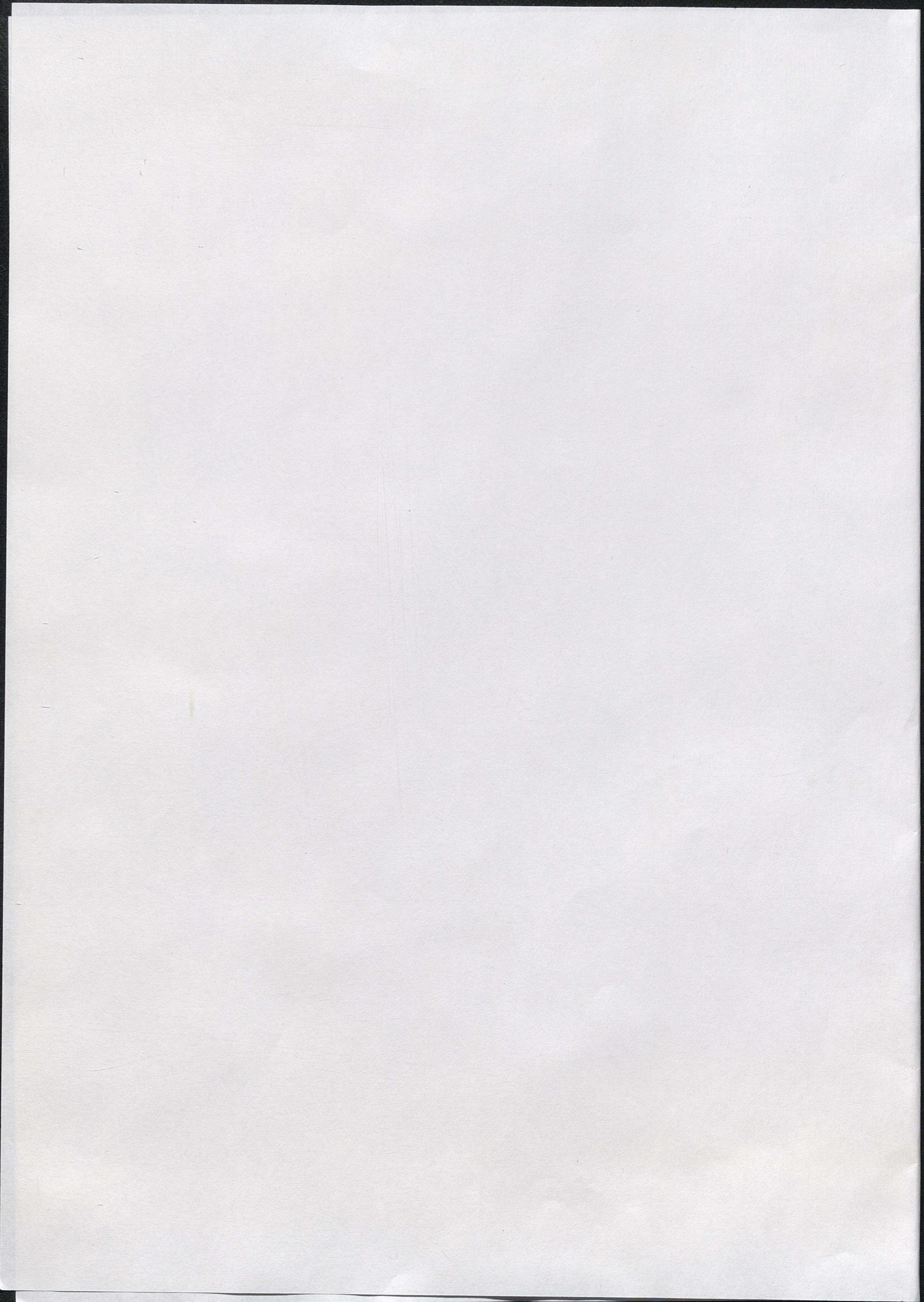
Es wird mitgeteilt, dass fuer Ihr Werk "La Grammaire Basque"
eine Druckgenehmigungsnummer erteilt wurde, die direkt an die
Editions Delmas in Berdeaux gesandt ist.

Das uns eingesandte Manuskript wurde ebenfalls an Ihren Verleger
geschickt.

I.A.I.V.

Hauptmann





602



DELMAS

AVIS DE SOUSCRIPTION

à la

GRAMMAIRE BASQUE

de M. l'abbé Pierre LAFITTE,
Professeur au Petit Séminaire d'Ustaritz.

Recommandée par l'*Eskualzaleen Biltzarra*, par le Commissariat à l'Éducation générale, et par l'Inspection diocésaine de l'Enseignement libre, la nouvelle grammaire basque est sur le point d'être livrée à l'impression.

L'ouvrage. — L'ouvrage formera un volume de 416 pages in-8° carré (21 cm × 13 1/2). C'est une grammaire très complète du basque littéraire de Basse-Navarre et Labourd. Exposant le plus de faits possible sans vaines théories, mais avec beaucoup d'exemples, conçu en vue de la version et du thème, rédigé en termes clairs, illustré de plans et de tableaux méthodiques, imprimé en caractères très lisibles, complété de tables minutieuses, cet ouvrage sera facile à lire et à consulter.

A qui s'adresse le livre. — Cette grammaire, résultat de dix ans de travail, n'est pas écrite uniquement pour des linguistes, mais plutôt pour tous les basques *cultivés*, curieux de connaître les ressources et le mécanisme original de leur langue maternelle; elle rendra service à quiconque doit manier le basque, soit à titre d'*écrivain* ou journaliste, soit à titre d'*orateur* populaire, sacré ou profane; enfin, les *maîtres* et *maîtresses* de tous les enseignements, qui instruisent des basques, auront intérêt à étudier ce livre non seulement pour les cours de basque recommandés officiellement, mais même pour l'explication du français, à cause des comparaisons qu'il leur suggèrera entre les deux langues.

Souscription. — Mais les frais d'impression d'un pareil travail étant considérables et devant être payés pour les trois-quarts avant le tirage, l'auteur se verrait obligé de renoncer à le faire paraître, si on ne lui avait suggéré de lancer une souscription.

Toute personne qui aura versé 100 frs avant le 1^{er} mars 1943 recevra la grammaire à sa parution. Après cette date, le prix de l'ouvrage sera porté à 150 francs.

On pourra souscrire à Bayonne, à la Librairie « Le Livre », 9, Rue Thiers.

Ou encore adresser le montant de la souscription à M. Jean Duboscq, Ustaritz : Compte de chèque postal : Bordeaux 487-75 (indiquer l'objet : grammaire basque; le talon de la Poste servira de reçu).

On peut aussi souscrire chez l'auteur : M. l'abbé Lafitte, Ustaritz.

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 8
R.P. GIRONDE N° 573

6, PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

le 2 Décembre 1942

Fr/ sB.

Objet de votre note récente nous a remis à l'imprimerie une demande de publication d'un ouvrage que nous devons éditer pour lequel nous avons été sollicités par Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE Professeur au Petit Séminaire USTARITZ. —
Les deux dernières pages de ce manuscrit sont en effet destinées à un ouvrage que nous devons éditer pour Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE Professeur au Petit Séminaire USTARITZ. —
Nous avons bien reçu en son temps votre lettre du 24 écoulée afférente à l'ouvrage en rubrique de laquelle nous vous remercions.

DP.
Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE Professeur au Petit Séminaire USTARITZ. —
Nous avons bien reçu en son temps votre lettre du 24 écoulée afférente à l'ouvrage en rubrique de laquelle nous vous remercions.

Le manuscrit que vous avez bien voulu nous adresser nous est également bien parvenu.

Inclus, nous joignons à notre lettre deux spécimens de pages de composition.

Spécimen n°1. Dans ce spécimen, le texte proprement dit et les exemples sont composés dans le même corps (9).

Les remarques sont établies avec le corps 7.

Spécimen n° 2. Dans ce spécimen, le texte est composé en corps 9. Les exemples sont composés au milieu des lignes et en corps 8. Leur lisibilité est, dans ce spécimen, plus grande que dans l'autre.

Enfin, comme dans le premier spécimen, les remarques seront composées en corps 7.

Nous vous serions obligés, en vue de l'estimation du nombre de pages que formera l'ouvrage, de bien vouloir nous faire connaître lequel des deux spécimens à votre agrément. Compte tenu de l'importance du manuscrit, cette évaluation nous demandera quelque temps. Cette estimation faite nous vous remettrons à ce moment nos prix indicatifs pour composition, impression, façonnage et papiers.

La raréfaction des matières premières nous place dans l'impossibilité de vous fournir un ouvrage cartonné. Il vous sera livré broché au fil de lin par cahiers de 16 pages, couverture dossier collée au dos.

Vous trouverez ci-joint les échantillons :

n°53 que nous vous proposons pour les feuilles de texte.
n°602 pour la couverture.

23193M1941
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

VICTORINATE BORDEAUX
XUASCOROS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

Autorisation d'imprimer. Avant impression, tout ouvrage doit être soumis pour autorisation à la Commission de Contrôle du papier d'édition, 117, boulevard St-Germain, Paris (7e.). Les manuscrits doivent y être expédiés en recommandé, accompagnés de 2 fiches de demande que nous remplirions.

Les manuscrits sont gardés environ 2 à 3 mois par cette Commission. Au terme de cette période, cet Office nous fera connaître si l'ouvrage peut être imprimé ou s'il y a, au contraire, refus.

Dans l'attente de vos instructions et nous tenant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

... AS ub errefetitoy aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

... aozet noa ne uoy neld enove awoi - GRAMMAIRE BASQUE

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573

6.PLACE ST CHRISTOLY

BORDEAUX

Fr/sB. le 31 décembre 1942

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
DELMAS-IMPRIMEUR-BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire

USTARIZ.-

(Basses-Pyrénées)

GRAMMAIRE BASQUE.

Monsieur l'Abbé, nous vous remettre ci-après les bases de facturation de l'ouvrage en rubrique en fonction de l'étude que nous venons d'achever sur les documents que vous avez bien voulu nous adresser.

La présentation de l'ouvrage serait la suivante :

Format : In-8° Carré rogné à 13 1/2 x 21.

Composition : Texte en corps 9 interliné 1 point.

Exemples en corps 8, interliné 1 point.

Remarques en corps 7, interliné 1 point.

(conformément au spécimen choisi).

Impression : Texte en noir.

Couverture en noir.

Façonnage : Brochage au fil de lin par cachiers de 16 p.

Couverture collée au dos.

Papiers : Texte n° 474) dont inclus échantillons.

Couverture n° 602)

Aux conditions économiques en vigueur à ce jour, les bases de facturation seraient les suivantes :

-la feuille de 16 pages..... 1.000 ex..... 2.650 frs.

..... 1.000 ex. en sus..... 475 frs.

-Couverture et couvrière, quel que soit le nombre de pages..... 1.000 ex..... 1.100 frs.

..... 1.000 ex. en sus..... 750 frs.

Ces prix s'entendent taxes perçues pour le Trésor, marchandises prises à Bordeaux, tous frais d'emballage et de port comptés en sus d'après débours.

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

6.PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

le 14 avril 1943

Fr/SB.

612.412

Monsieur l'Abbé Pierre Lafitte
Professeur au Petit Séminaire

à USTARITZ.
(Pyrénées)

DP.

Monsieur l'Abbé,

Nous avons l'honneur de vous excuser réception de votre honorée du 8 courant qui vient de nous parvenir aujourd'hui.

En ce qui concerne la lettre que vous nous avez adressée, dites-vous, il y a quelques semaines, nous sommes au regret de vous faire savoir qu'elle ne nous est jamais parvenue. C'est la raison pour laquelle, vous en avez vainement attendu la réponse.

C'est par pli recommandé que nous avons adressé le 20 Janvier dernier le manuscrit de l'ouvrage en rubrique à la Commission de contrôle du papier d'édition. D'une manière générale cette commission ne fait connaître sa décision que dans les trois mois à dater de la réception des textes. Nous comptons donc recevoir celle-ci dans les tout premiers jours du mois de mai ce qui sera le délai normal demandé par cet Office.

Toutefois, nous écrivons aujourd'hui même à la Commission de Contrôle en lui rappelant notre envoi de Janvier et en lui demandant de nous faire connaître dès que possible sa décision.

Dès que nous serons en possession de celle-ci, nous vous la communiquerons.

Dans cette attente, Nous vous prions d'agrérer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos tout dévoués et très distingués sentiments.

Un Directeur,
F. Alliez

1.000 volumes	1.000 vol. en sus tirés à la suite.
-26 feuilles texte à 2.650 frs.....	68.900.--
-26 feuilles texte à 475 frs.....	12.350.--
-Couverture et couvrure.....	1.100.--
Totaux.....	70.000.--
	13.100.--

(en) Marchandises prises à Bordeaux.

Paiement. La moitié à la passation de la commande

Le quart au bon à tirer,

Le quart restant à la livraison.

Vous nous obligeriez en nous faisant connaître le tirage que vous envisagez en vue de réservier le papier nécessaire à l'impression de ce volume.

Nous attendons vos instructions en vue de la transmission du manuscrit à la Commission de Contrôle du papier d'édition pour la demande d'autorisation. Nous joindrons à notre envoi la recommandation dont vous nous avez parlé dans votre lettre du 3 courant.

Dans l'espoir que nos prix auront votre agrément et dans l'attente de vos instructions,

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos dévoués et distingués sentiments.

Un Directeur,
F. Alliez

P.S.— Si pour l'impression de cet ouvrage, vous désiriez vous mettre en rapport avec une Maison d'édition spécialisée, nous croyons devoir vous signaler la librairie "L'Ecole" avec laquelle nous sommes en relations constantes d'affaires. Son Directeur général, Monsieur Fabry, demeurant 63, rue de la Trésorerie à Bordeaux, vous fournirait, nous semble-t-il, tous renseignements utiles.

Inclus : échantillons.

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573
ED/PP

6.PLACE STCHRISTOLY

BORDEAUX

le 5 Mai 1943

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18 231

Monsieur l'Abbé Pierre LAFFITTE
Professeur au Petit Séminaire

D.P.

USTARIZ
(Basses-Pyrénées)

Monsieur l'Abbé,

Nous avons le très vif regret de vous informer que l'autorisation d'imprimer la "Grammaire Basque" a été ajournée par les Services Allemands. Ci-inclus l'avis de la Commission de Contrôle du Papier d'édition qui nous le fait connaître - avis que nous vous prions de nous retourner.

Le manuscrit de votre travail nous est parvenu ce matin. Vous nous obligeriez de nous donner vos instructions sur ce que nous devons en faire en attendant de formuler une nouvelle demande d'autorisation qui ne pourra être produite que dans un délai de trois mois.

Dans l'attente de vous lire,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Un Directeur,

Pueyo

Inclus : Avis de la Commission de contrôle du papier d'édition.

C. C. P. E. 117 Bd. St Germain, Paris (6^e)

Paris, le 29 avril 1943

Imprimerie Delmas

Monsieur

Nous vous informons que l'ouvrage suivant est ajourné par les services allemands

grammaire basque. Abbé P. Lafitte

cet ouvrage vous est retourné par
mème courrier

Veuillez, à priori, M., l'assurance
de nos sentiments distingués

Le Secrétaire

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES: 71.18 & 87.110,
BORDEAUX INTER 2.31
R. C. BORDEAUX 2765 B
R. P. GIRONDE N° 573

6 PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

le 13 Mai 1943.

JP/PS.

17489. — 642.442.

Monsieur l'Abbé P. LAFITTE
Petit Séminaire St-François-Xavier

USTARITZ.—
(Basses-Pyrénées)

L.E.

Monsieur l'Abbé,

Comme suite à votre lettre du 6 courant, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous ne voyons aucun obstacle à ce que nous procédions à la composition de votre Grammaire basque en attendant la nouvelle demande d'autorisation que nous ferons dans quelques mois.

A moins d'avis contraire de votre part, nous allons, dès le milieu de la semaine prochaine, commencer la préparation typographique et dans une quinzaine de jours commencer à composer. Comme vous le désirez, les épreuves vous seront envoyées au fur et à mesure d'abord en placards pour première correction et ensuite en pages pour vérification des corrections que vous aurez indiquées sur les placards et que vous nous donniez le bon à tirer.

En ce qui concerne le versement des frais que cette composition va entraîner, vous pourrez, comme vous le proposez, nous adresser la somme représentant la valeur approximative qui est de 55.000 Frs environ somme qui sera à valoir sur l'ensemble du travail.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Un Directeur

Inautok

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES : 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573

JP/PS.

6.PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

Le 29 Juin 1943.

17489. — 642.442.

Monsieur l'Abbé P. LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire

USTARITZ.
(Basses-Pyrénées)

L.E.

Monsieur l'Abbé,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous pensons enfin pouvoir mettre en mains la composition de votre Grammaire basque dans le courant de la semaine prochaine.

Les épreuves en placards vous seront envoyées au fur et à mesure, en 3 exemplaires, comme vous le désirez, à raison de un ou deux envois par semaine.

Avec l'espérance que rien de nouveau ne s'opposera à ce que l'exécution de la composition marche normalement jusqu'à l'achèvement.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Un Directeur

Jn. Lautel

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES : 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573

AFPS.

6.PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

le 17 Avril 1944.

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

17805. — 612.112

Monsieur l'Abbé Pierre
LAFITTE
Professeur au Petit
Séminaire

USTARITZ.-
(Basses-Pyrénées)

D.P.

Monsieur l'Abbé,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 courant et vous remettons ci-après les renseignements demandés :

Papier texte : Qualité AFNOR II/2 en 56 x 90 de 64 gr. au m².

Poids nécessaire pour un tirage à 2.000 ex. de 31 feuilles de 16 pages 1.100 Kgrs

Papier couverture : Qualité AFNOR II/1 en 50 x 65 de 245 gr. au m².

Poids nécessaire pour un tirage à 2.000 exemplaires 50 Kgrs

Nous vous rappelons que c'est le 25 Janvier 1943 que nous avons fait la première demande d'autorisation et que, par lettre du 29 Avril 1943, la Commission de Contrôle du Papier d'Édition nous faisait connaître sa décision d'ajournement.

Dans l'espoir que votre demande reçoive un accueil favorable,

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos sentiments très distingués.

Un Directeur :



IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES: 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573

6 PLACE ST CHRISTOLY

BORDEAUX'

ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE :
DELMAS IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18 231

11 Mai 1944

JP/sB.

17805. — 612.112

Le

Monsieur l'Abbé LAFITTE
Professeur du Petit Séminaire
USTARRITZ (B.Pyr.)

LE.

Monsieur l'Abbé,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous recevons ce jour, du service "Der Militarbefehlshaber in Frankreich" de Paris, l'autorisation d'imprimer votre ouvrage à 2000 exemplaires, sous le n° d'autorisation 28.043.

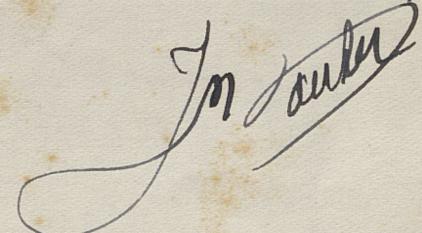
Nous vous demandons, dans ces conditions, de nous faire parvenir les épreuves en pages que vous avez en mains pour bon à tirer.

Ce même service nous informe qu'il retourne le manuscrit.

Devrons-nous vous l'envoyer dès qu'il nous parviendra?

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de nos sentiments respectueux et devoués.

un Directeur,



IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573

Fr/sB.

6, PLACE STCHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
DELMAS-IMPRIMEUR-BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

le 1er Juin 1944

Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire , à

USTARIZ. (Basses-Pyrénées)
LE.

GRAMMAIRE BASQUE.

Monsieur l'Abbé, nous vous accuser réception de votre lettre du

30' écoulé ainsi que dd. votre bon à tirer et des textes joints.

Nous vous ferons parvenir dans le courant de la semaine prochaine
l'épreuve des textes et de la couverture adressés.

Nous prenons bonne note du chiffre du tirage (2.000) sur lequel
nous pourrons vous livrer 50 ex. tirés sur papier texte Edition C n°132
et sur papier couverture n°761 dont inclus échantillons.

Le changement de papier entraîne, sous presse, des frais supplémentaires de retouche de mise en train auxquels vient s'ajouter la différence de prix des papiers employés.

Ces frais pour 50 ex. seraient de l'ordre de :
2.500 frs. taxes perçues. (1)

Nous pouvons très bien nous charger de l'expédition de votre ouvrage aux Libraires. Nos envois se feraient en colis postaux, d'après la liste des adresses que vous voudrez bien nous faire parvenir.

Nous facturerions pour confection des colis et transport à la gare ou à la poste , par colis :

10 k°.....6 f.50
5 K°.....5 f.25
3 k°.....4 f.25
1 à 2 K°.....1 f.75

Plus les frais de transport ou de poste.

(1) Ces frais ne sont pas proportionnels au nombre d'exemplaires. Ils comprennent 1.500 Frs. de frais fixes et 20 Frs. par ouvrage afférents à l'emploi des papiers ci-dessus proposés. Nous attendrons vos instructions concernant cette question.

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES : 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R. C. BORDEAUX 2765 B
R. P. GIRONDE N° 573

FD/sB.

6.PLACE STCHRISTOLY
BORDEAUX

le 29 Septembre 1944

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
DELMAS-IMPRIMEUR-BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

Paiement. Suivant les conditions de notre lettre d'offres du 31 décembre 1942, nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir, lors de votre envoi final des bons à tirer, la somme de 20.000 frs.

Délai de fabrication. Les circonstances actuelles ne nous permettent pas de fixer un délai de fabrication, celui-ci étant fonction du contingent activité qui peut nous être alloué. Dès que nous serons en possession de la totalité des bons à tirer, nous vous ferons connaître, à titre indicatif seulement, notre délai de livraison.

Dans l'attente de vos instructions, et nous tenant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos sentiments distingués.

un Directeur,

Monsieur l'Abbé LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire,
USTARIZZ (B.Pyr.)

USTARITZ (B.Pyr.)

DP

Monsieur l'Abbé,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 courant relative aux envois à effectuer de la GRAMMAIRE BASQUE, envois qui sont possibles actuellement pour les régions des Basses-Pyrénées et des Landes, mais impossibles pour Paris et sa région.

Avant d'entreprendre le travail, nous pensons devoir vous en indiquer le prix de revient.

Les envois s'effectueront par paquets-poste ou colis postaux selon le nombre d'exemplaires.

Nous facturerons :

1°) Paquets-poste.— Confection de chaque paquet, étiquette, remise à la poste :

1 et 2 ex. en 1 paquet..... 2 f.40 par paquet.
3 et 4 ex. en 1 paquet..... 2 f.60 par paquet.
Affranchissement en sus qui coûtera : 1 ex. 4 frs. - 2 ex. 6 frs.
3 ex. 10 frs. - 4 ex. 12 frs.

2°) Colis-postaux.- Confection de chaque colis, étiquette, feuille de route, apport à la Gare :

5 ex. et 6 ex.... 1 colis de 3 k^o..... 3 frs.
 7 ex. à 10 ex.... 1 colis de 5 k^o..... 5 frs.
 11 ex. à 20 ex.... 1 colis de 10 k^o..... 10 frs.
 21 ex. à 30 ex.... 1 colis de 15 k^o..... 15 frs.
 31 à 40 ex.... 1 colis de 20 k^o..... 20 frs.
 Transport en sus, soit : 5 et 6 ex. 11 f.60 - 7 à 10 ex. 14 f.40 -
 11 à 20 ex. 21 f.10 - 21 à 30 ex. 28 f.30 - 31 à 40 ex. 35 f.20.

les risques actuels de non réception, de détérioration en cours de transport, etc. restent entièrement à votre charge.

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES: 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2765 B
R.P. GIRONDE N° 573

JP/sB.

6.PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
DELMAS-IMPRIMEUR BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

le 2 Novembre 1944

Monsieur l'Abbé LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ,
LE.
(Basses(Pyrénées)

Nous vous adressons immédiatement, en colis postaux, les 50 ex. de luxe et 50 ex. ordinaires que vous nous demandez.

En ce qui concerne les autres envois nous attendrons votre accord que nous espérons prochain,

Et nous vous prions d'agrérer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

un Directeur,

J. Aucor

Nous avons bien reçu en son temps votre lettre du 15 écoulé.

1°) Nous sommes très heureux que l'exécution de l'impression de votre Grammaire basque vous ait donné entière satisfaction et vous remercions des paroles aimables que vous nous avez adressées à ce sujet.

2°) Nous avons noté le nombre d'exemplaires à envoyer aux trois adresses indiquées sur votre lettre.

3°) Les versements que vous avez effectués sont les suivants :

-1er versement le 20 Mai 1943..... 55.000frs.
-2è. versement le 6 Juin 1944..... 20.000 frs.
soit..... 75.000 frs.

4°) Nous vous signalons que la Librairie PIAULLOUX aux Arceaux à Bayonne, a refusé le colis contenant les 6 exemplaires que nous lui avons adressés, sans en indiquer le motif. Peut-être en ignorait-elle le contenu?

5°) Nous avons le regret de vous informer que nous n'imprimons pas la musique.

Voici deux adresses de Maisons faisant ce genre d'impression :

-M. Ch. CANDOLIVES Fils, 3 et 5, rue de Navarre,
à Bordeaux.
-Maison GRENOUILLEAU-LANDAIS, 16-18, rue Dom-
Devienne, Bordeaux.

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE HUIT MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPHONES 71.18 & 87.110
BORDEAUX INTER 2.31
R.C. BORDEAUX 2766 B
R.P. GIRONDE N° 573

6.PLACE ST CHRISTOLY
BORDEAUX

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
DELMAS·IMPRIMEUR·BORDEAUX
C/C POSTAL BORDEAUX 18.231

le 30 Décembre 1944

LES MARCHANDISES CI-APRÈS VENDUES PRISES DANS NOS MAGASINS ET PAYABLES DANS BORDEAUX. LA LIVRAISON FRANCO. NOS TRAITES OU L'ACCEPTATION DE RÈGLEMENT N'OPÉRENT NI NOVATION, NI DÉROGATION À CETTE CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION. LES COMPOSITIONS, CROQUIS, DESSINS, CLICHÉS ET GRAVURES EXÉCUTÉS PAR NOS SOINS POUR LES TRAVAUX D'IMPRESSION SONT NOTRE PROPRIÉTÉ, QUE LES FRAIS D'EXÉCUTION EN AIENT ÉTÉ OU NON FACTURÉS. LES CLICHÉS ET GRAVURES DONT LES FRAIS ONT ÉTÉ FACTURÉS NE SONT UTILISÉS QUE POUR LES COMMANDES DES CLIENTS QUI LES ONT PAYÉS.

Monsieur l'Abbé LAFITTE

Dor^t Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ (Bses-Pyrénées)

Bord. 28263 Frais de port & d'emballage Grammaire Basque

		Port		Emballage
42 colis poste de 1 ex.	à 4 ..	168 ..		2,40 = 100,80
12 - - de 2 ex.	à 6 ..	72 ..		2,40 = 28,80
11 - - de 3 ex.	à 10 ..	110 ..		2,60 = 28,60
5 - - de 4 ex.	à 12 ..	60 ..		2,60 = 13 ..
9 colis postaux de 5 & 6 ex? à 11,50		104,40		3 .. = 27 ..
5 - - de 7 à 10 ex. à 14,40		72 ..		5 .. = 25 ..
36 - - de 11 à 20 ex. à 21,10		759,60		10 .. = 360 ..
1 - - de 21 à 30 ex. à 28,30		28,30		15 .. = 15 ..
2 - - de 31 à 40 ex. à 35,20		70,40		20 .. = 40 ..
1 - - de 41 à 50 ex. à 56,60		56,60		25 .. = 25 ..
2 - - de 51 à 60 ex. à ..		70,30		30 .. = 60 ..
Envoi en G.V. gare USTARITZ, franco, 802 ex.				
en 41 colis pesant 360 k's ...		297,80		180 ..
		1869,40		903,20

Récapitulation

Port	1.869,40
Emballage	903,20
Taxe de transaction 1 %	9.05
Total	2.781,65

Part I 15.00 Impression of the specimen of *ext*
25.00 25.00 15.00

53



Specimen N° 1



Caractères employés :

Textes et graphies du corps 9

Remarques au corps 7

III. — Adjectifs multiplicatifs.

171. — On forme les multiplicatifs au moyen des suffixes -kun et -koitz, ajoutés au nombres cardinaux :

bakun, <i>simple</i> ;	bikun, <i>double</i> ;	hirukun, <i>triple</i> ;
bakoitz, <i>unique</i> ;	bikoitz, <i>double</i> ;	hirukoitz, <i>triple</i> .

IV. — Adjectifs distributifs.

172. — On forme les distributifs en ajoutant aux nombres cardinaux le suffixe -ra s'ils se terminent par une voyelle, le suffixe -na s'ils se terminent par une consonne. Ex. : batna, bira, hirurna, seira, hamarna, etc.

Le sens des distributifs basques est celui de la répartition. Ex. : hamarna lagunekin, *avec chacun dix compagnons*.

V. — Les numéros.

173. — Pour indiquer le numéro, le basque offre deux procédés :

a) Comme en français, on peut employer l'adjectif cardinal substantivement. Ex. : bata, *le un*, laura, *le quatre*.

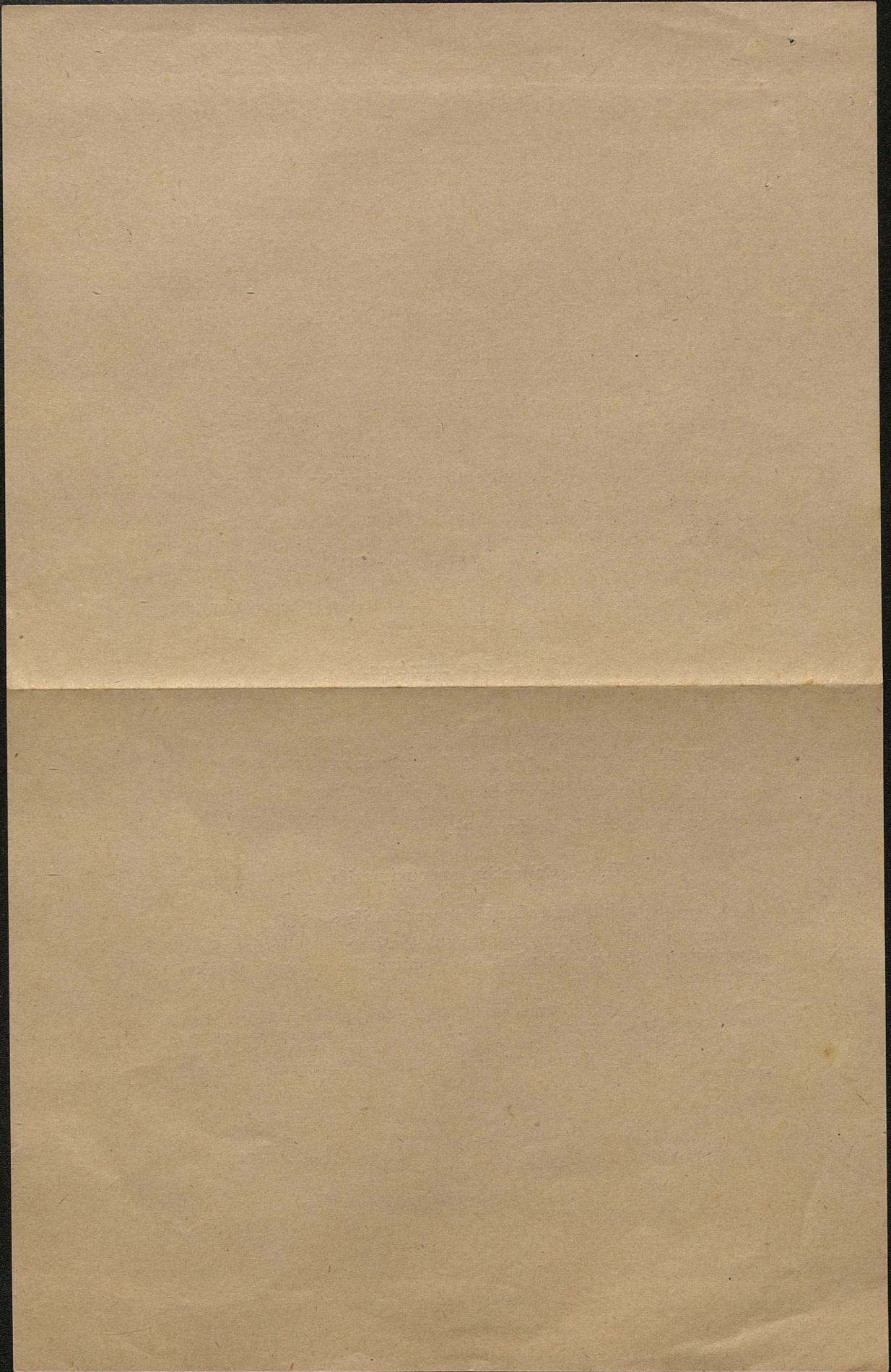
b) On emploie substantivement le génitif singulier en -ko du nombre cardinal. Ex. : batekoa, *le un, l'as*; bikoa, *le deux*; zazpikoa, *le sept*. (Litt. *le de un, le de deux*, etc.)

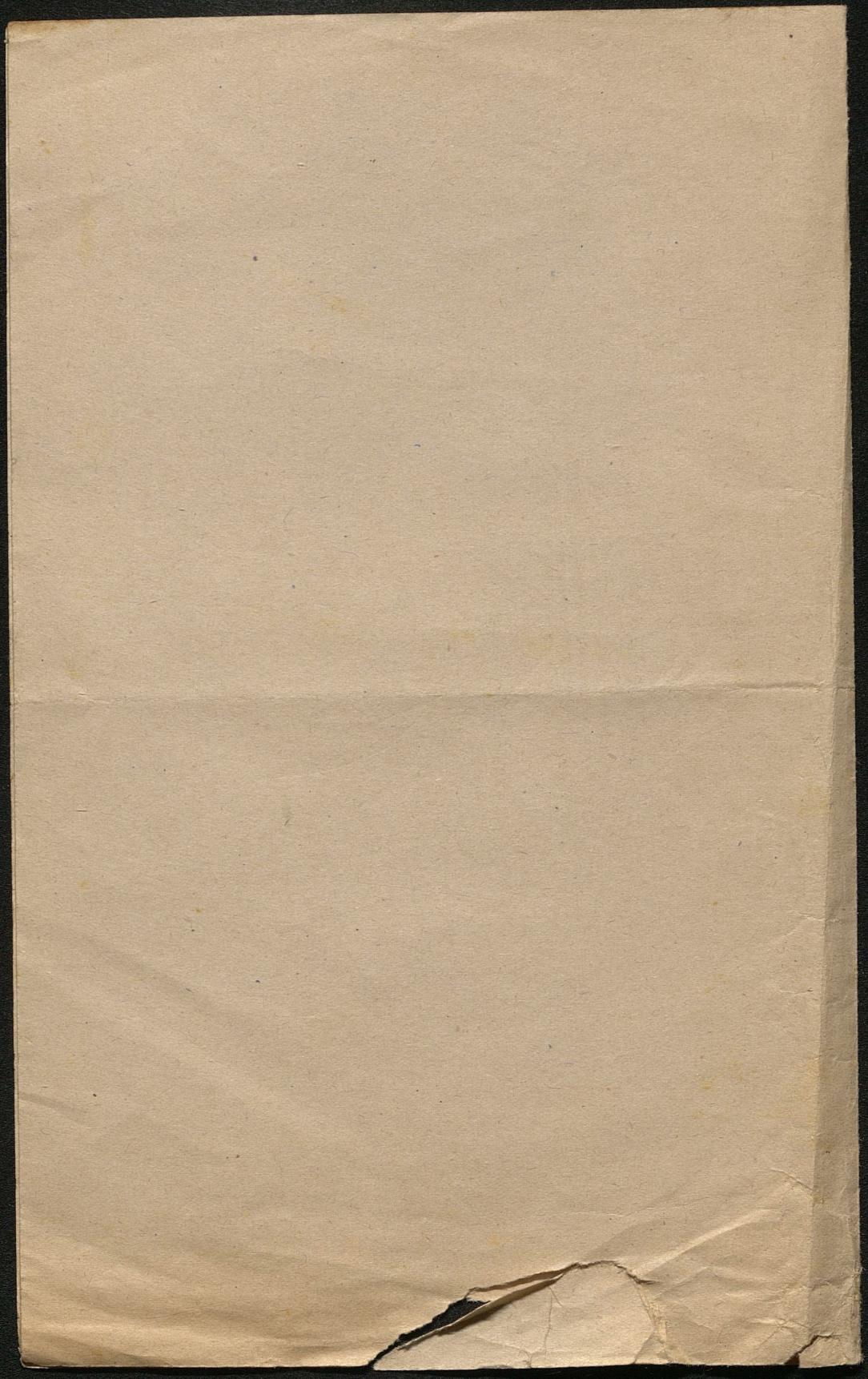
VI. — Collectifs approximatifs.

174. — On traduit les collectifs approximatifs :

a) par l'adjectif cardinal employé substantivement avec bat. Ex. : hamar bat, *une dizaine*; ehun bat, *une centaine* (litt. *un cent*); ehunka, *par centaines*.

REMARQUES. — Au lieu de batna, on dit plutôt bana, ou encore bedera. Ex. : nork bedera baginuen, *nous avions chacun le nôtre*. Noter l'expression curieuse : estimu bedera emaiten diotet, *je ne les estime pas également* (litt. : *je leur donne à chacun une estime*). Hirurna et laurna se réduisent couramment à hiruna, launa.





Papier vergéature n° 761

A ma toute satisfaction

Votre maison a autrefois ^{imprimé} publié avec beaucoup
de soin ma Grammaire Basque (22.191 n° 125
Imprimerie Delmas Bordeaux 31.0192 - 1946)

Comme il était intéressant de conserver la
composition, il me fut proposé ^{par un service} d'y faire des
corrections utiles, et de ~~garantir~~ cliquer le tout.

Cela fut réalisé. Je réglais le remaniement des
pages retouchées et tout ^{en frais} de rédaction.

J'ai donc chez vous les planches de ma
Grammaire basque.

Comme ~~on~~ ^{de l'Institut} continue à demander cet
ouvrage depuis longtemps épniisé, je me décide
^{enfin} à faire un nouveau tirage, mais moins
important que le premier, car d'autres
grammaires basques ont paru depuis la mienne.

Pourriez-vous établir ^{à mes environs} un devis
pour le tirage de 30 feuilles de 16 pp in-8 + $\frac{1}{2}$ feuille
de 8 pp. + $\frac{1}{4}$ de 4 pp., concernant 1000 exemplaires,
texte en noir, couverture en noir, brochage au fil
de lin par cahiers de 16 pp., couverture collée au
dos, ~~mais~~ volume rogné,

Ensuite au papier et à la couverture, vous serez
^{mobilisés} si vous m'adressez des spécimens avec
~~et animable~~

prit correspondants pour 1000 exemplaires, selon les données fournies ci-dessus

Dans l'espoir que je ne fais de plus, nous parviendrons à nous entendre, je vous prie d'agréer, M. le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

P. Lafitte, professeur au Petit Séminaire Ustaritz (B^m Pyr.)

Quelles seraient vos conditions de paiement ?

Pour quelle date pensez-vous que sortirait cette seconde édition ?

Le cas échéant pensez-vous qu'il serait encore possible de retoucher les pages 2 et 3, c'est-à-dire la liste de mes ouvrages et le titre ? Le texte du titre nouveau serait à reporter à la couverture.

IMPRIMERIES DELMAS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.000 NOUVEAUX FRANCS

DELMAS-IMPRIMEUR-BORDEAUX
R. C. BORDEAUX 57 B 546
R. P. GIRONDE N° 573
INSEE N° 551.33.063.0.019

6, PLACE ST-CHRISTOLY
BORDEAUX

TÉLÉPHONE :
52.69.11 ET LA SUITE
(5 LIGNES GROUPÉES)
C. C. P. BORDEAUX 182.31

N. R. DP/MM
V. R.

Monsieur l'Abbé LAFITTE,
Professeur au Petit Séminaire
d' USTARITZ.
(Bas.Pyr.)

Le 26 Septembre 19 62.

LE

Monsieur l'Abbé,

Nous vous accusons réception de votre courrier du 14 courant, nous donnant ordre de réimpression à 2.000 exemplaires de votre ouvrage "Grammaire basque".

Nous vous adresserons prochainement les épreuves de la couverture et de la page du "Même Auteur".

Nous étudions un plan de fabrication pour l'exécution de votre travail et pensons pouvoir vous donner satisfaction pour vous en assurer la livraison début décembre.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de nos sentiments distingués.

Un Directeur,

D. P. - 7-

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.000 NOUVEAUX FRANCS

DELMAS-IMPRIMEUR-BORDEAUX
R. C. BORDEAUX 57 B 546
R. P. GIRONDE N° 573
INSEE N° 551.33.063.0.019

6, PLACE ST-CHRISTOLY
BORDEAUX

TÉLÉPHONE :
52.69.11 ET LA SUITE
(5 LIGNES GROUPÉES)
C. C. P. BORDEAUX 182.31

N. R. DP/SG

V. R.

Monsieur P. LAFITTE
Petit Séminaire

d'USTARITS
(Basques-Pyrénées)

L.E.

Le 20 Décembre 1962

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre courrier du 18 courant concernant la livraison de votre ouvrage :

"LA GRAMMAIRE BASQUE"

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous livrerons la totalité, soit 2.000 exemplaires, le samedi 22/XII/62.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Un Directeur :

d. portz.

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES sont celles qui ont été diffusées par la Fédération des Syndicats des Maîtres-Imprimeurs de France. Nos prix sont sans garantie. Les travaux en cours d'exécution subissent les rajustements syndicaux ou les charges nouvelles imposées par les lois. Tous retards dus aux circonstances sont considérés cas de force majeure. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Elles sont payables au domicile et dans Bordeaux. La livraison franco, nos traites ou l'acceptation de règlement, n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Bordeaux est seul compétent. Les compositions, croquis, dessins et clichés exécutés par nos soins sont notre propriété, que les frais d'exécution en aient été ou non facturés. La remise du bon à tirer nous dégage de toute responsabilité du chef d'erreurs ou omissions constatées après impression. Nous sommes référencés à l'INSEE sous le n° 551-33.063.0.019.

PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE : Nos « Services », « Fournitures », « Prix », ne comprennent jamais la valeur des droits de reproduction dus aux auteurs de clichés, photographies, dessins ou modèles, au titre de la propriété artistique. Les demandes d'autorisation de reproduction incombe au client, ainsi que l'acquittement des droits de la propriété artistique à leur auteur ou à la Société de la Propriété Artistique, Dessins et Modèles (S.P.A.D.E.M.) chargée de leur recouvrement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO

IMPRIMERIES DELMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.000 NOUVEAUX FRANCS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
DELMAS-IMPRIMEUR-BORDEAUX
R. C. BORDEAUX 57 B-546
R. P. GIRONDE N° 573

6·PLACE ST CHRISTOLY
B O R D E A U X

T É L É P H O N E
44-69-11 ET LA SUITE
(5 LIGNES GROUPÉES)
C.C.P. BORDEAUX 182 31

INSEE N° 551.33.063.0.019

le 31 Décembre 1962

Doit Monsieur l'Abbé Lafitte
Professeur au Petit Séminaire
USTARITZ
(Basses Pyrénées)

Cde 26.198 .- Devis 2803/3 du 5.9.62 .- Bord : I328 /EC

GRAMMAIRE BASQUE

2.030 ex.

Fonte d'un jeu complet de clichés stéréos y compris
la valeur du plomb A

2.725,00

Impression, façonnage et papier de :

2.000 ex. de 492 pages plus 2 dépliants y compris

la couverture C A P

7.645,00

30 ex. en sus à NF 260 le cent 78,00

7.723,00

Dont T.V.A 10% NF 1.044,80 perçue

A déduire vos versements : du 25.9.62 NF

2.725,00

du 27.12.62..... 2.550,00

5.275,00

5.173,00

- Remboursement des frais de port

99,95

5.272,95 NF

VALEUR EN V/ RÉGLEMENT PAR C.C.P I82-31 BORDEAUX

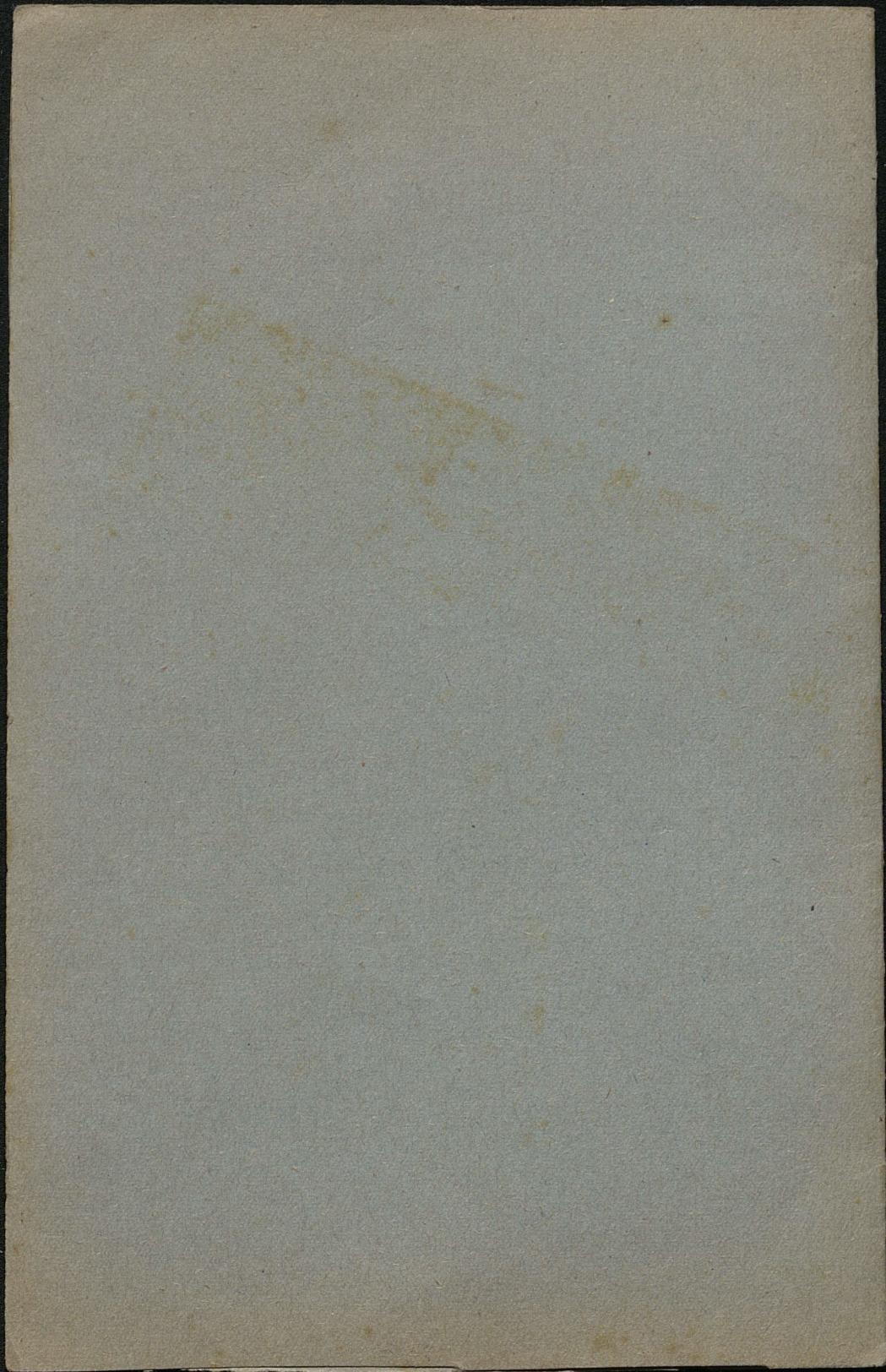
NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES sont celles qui ont été diffusées par la Fédération des Syndicats des Maîtres-Imprimeurs de France. Nos prix sont sans garantie. Les travaux en cours d'exécution subissent les rajustements syndicaux ou les charges nouvelles imposées par les lois. Tous retards dus aux circonstances sont considérés cas de force majeure. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Elles sont payables au domicile et dans Bordeaux. La livraison franco, nos traites ou l'acceptation de règlement, n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Bordeaux est seul compétent. Les compositions, croquis, dessins et clichés exécutés par nos soins sont notre propriété, que les frais d'exécution en aient été ou non facturés. La remise du bon à tirer nous dégage de toute responsabilité du chef d'erreurs ou omissions constatées après impression. Nous sommes référencés à l'INSEE sous le n° 551-33.063.0.019.

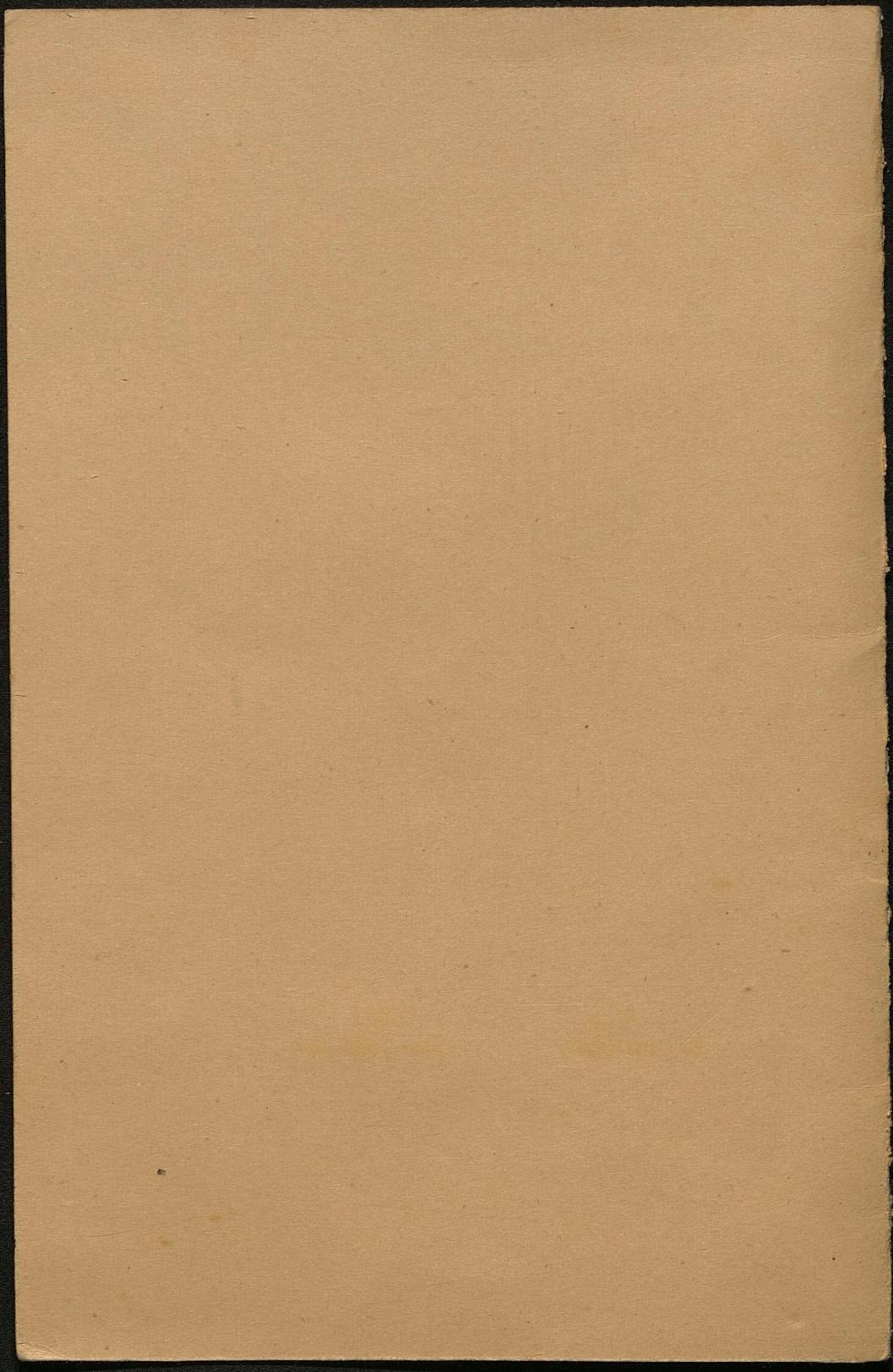
PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE : Nos « Services », « Fournitures », « Prix », ne comprennent jamais la valeur des droits de reproduction dus aux auteurs de clichés, photographies, dessins ou modèles, au titre de la propriété artistique. Les demandes d'autorisation de reproduction *incombent au client*, ainsi que l'acquittement des droits de la propriété artistique à leur auteur ou à la Société de la Propriété Artistique, Dessins et Modèles (S.P.A.D.E.M.) chargée de leur recouvrement.

474



NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTES sont celles qui ont été diffusées par la Fédération des Syndicats des Maîtres-Imprimeurs de France. Nos prix sont sans garantie. Les travaux en cours d'exécution subissent les rajustements syndicaux ou les charges nouvelles imposées par les lois. Tous retards dus aux circonstances sont considérés cas de force majeure. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Elles sont payables au domicile et dans Bordeaux. La livraison franco, nos traîtes ou l'acceptation de règlement, n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Bordeaux est seul compétent. Les compositions, croquis, dessins et clichés exécutés par nos soins sont notre propriété, que les frais d'exécution en aient été ou non facturés. La remise du bon à tirer nous dégage de toute responsabilité du chef d'erreurs ou omissions constatées après impression. Nous sommes référencés à l'INSEE sous le n° 551-33.063.0.019.





Grammaire basque
"Gutxunen"

ÉVÉCHÉ
DE
BAYONNE



Chèques Postaux :

BORDEAUX C/C 4174

Secrétaire de l'Évêché
BAYONNE (B.P.)

TEL. 516.88

Bayonne, le 7 Janvier 1948.

Bien cher ami,

Même si je n'étais agi de dogme et de morale,
je n'aurais pas honte de vous mais je sens
encore moins grand il s'agit de basque..
je vous donne donc toutes les autorisations
touchez à mon père pour tout ce que vous jugerez.
Je suis heureux que vous ayez mené à
bonne fin une réforme dont j'entendais parler
depuis longtemps, bien avant votre arrivée
au monde ... je vous en félicite .. Mais
je suis trop vieux pour être mérité
maintenant à l'école, mais vous devraient
servir aux nouvelles générations et faire
contribuer à la conservation de notre
chère basque qui a bien besoin d'être
défendue.

Merci pour vos vœux; de mon côté je
pense à un bon Dieu de nos garder
force et sainte pour que nous puissions
continuer à bien travailler.

Bien cordialement à tous en V.

O Dagueneix

Paris, le 18 juillet 1945

Mon cher ami,

Vous êtes vraiment trop aimable de m'avoir envoyé un exemplaire de luxe (avec une charmante dédicace) de votre grammaire : celui que j'avais acheté me suffisait parfaitement. Grâce à ma vive reconnaissance. Je consulte ce livre presque quotidiennement, et j'y trouve par d'ouïes des exemples très utiles : ainsi que je vous l'ai dit déjà, nous avons là l'une des plus grammairies extrêmement (sur plus de cinquante qui comptent vraiment).

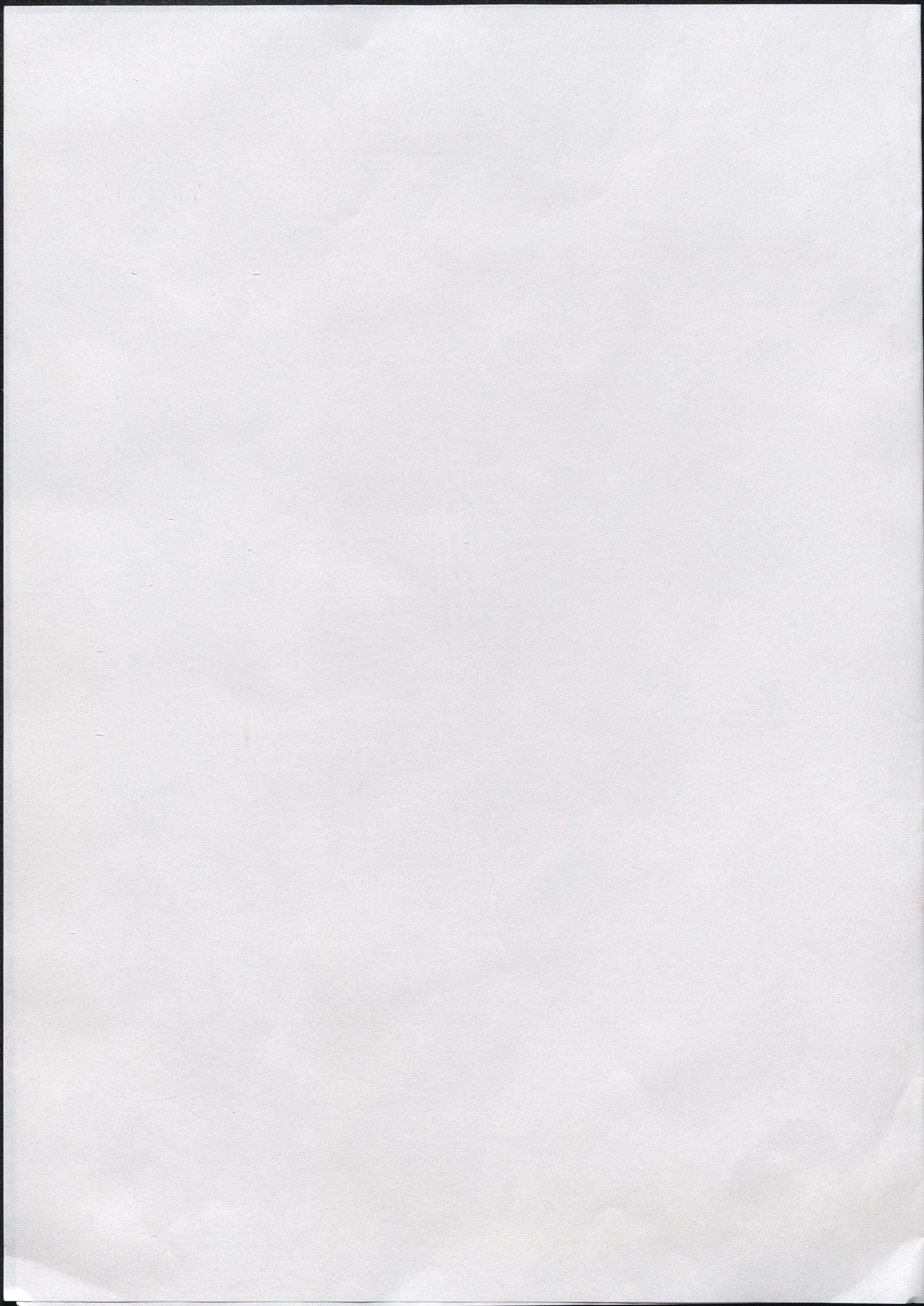
Les critiques que l'on vous a faites me semblent injustifiées : il ne s'agit pas, en effet, d'un manuel pour commençants : un ouvrage de 189 p. in-8 n'est pas un manuel pour commençants, analogue au Breton et Basque destiné aux débutants francophones. Il s'adresse à des gens qui connaissent déjà un peu le basque et la bascologie et nécessite même souvent le recours à d'autres ouvrages : c'est ainsi que vous me donnez aucun tableau de

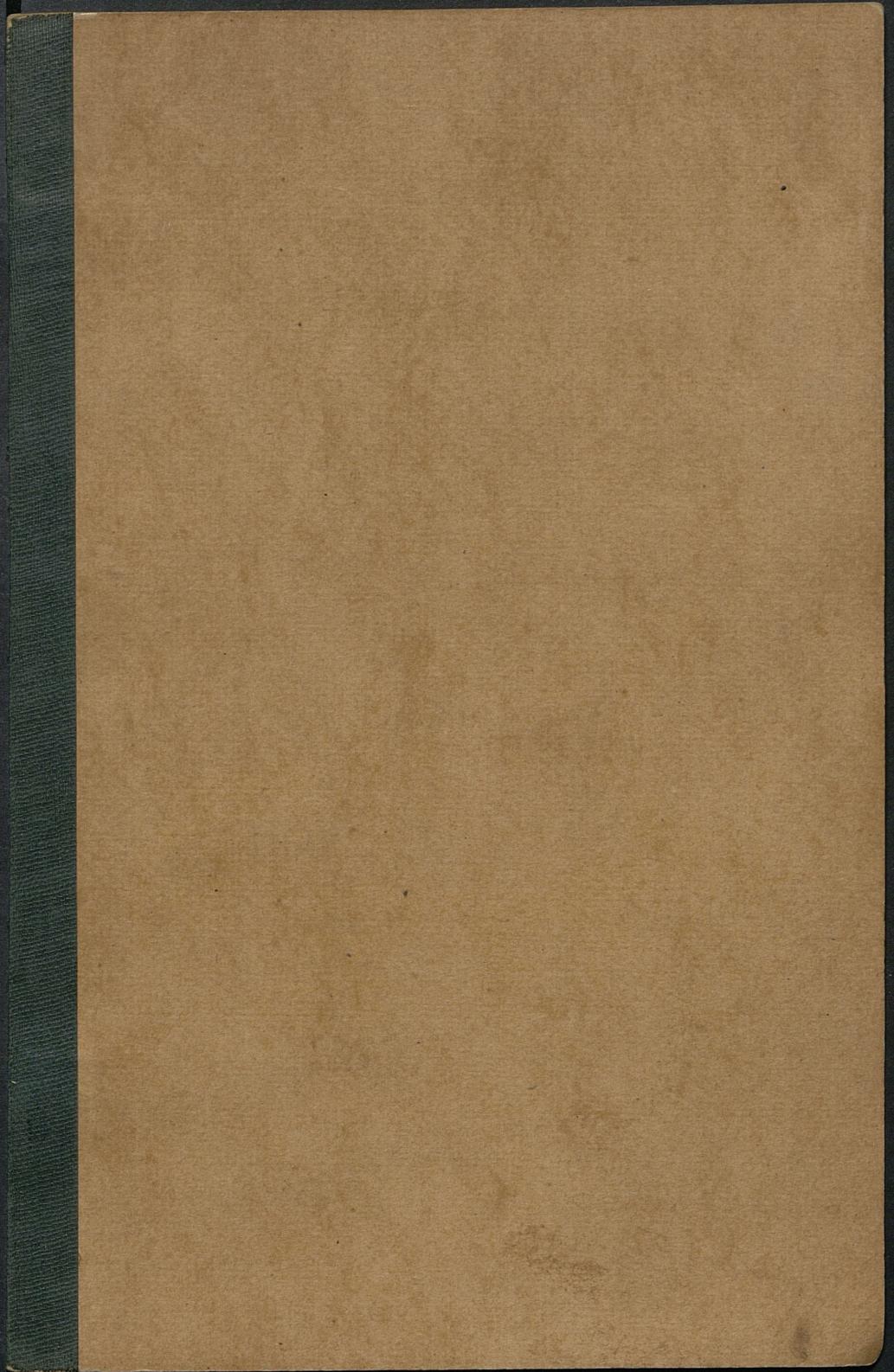
de Gilberte j'aurai aussi et René Lafon au sujet
des mérites de Dechezare comme poète [nous
sommes, vous et moi, tout-à-fait d'accord
sur ce sujet]. Comment peut-on dire que cet
auteur est le plus grand poète basque alors
qu'il y en a une centaine dans l'ensemble
des dialectes depuis le 10^e. siècle, que
les œuvres de la plupart d'entre eux sont
intronatables et que, par suite, personne ne
les a traduites?

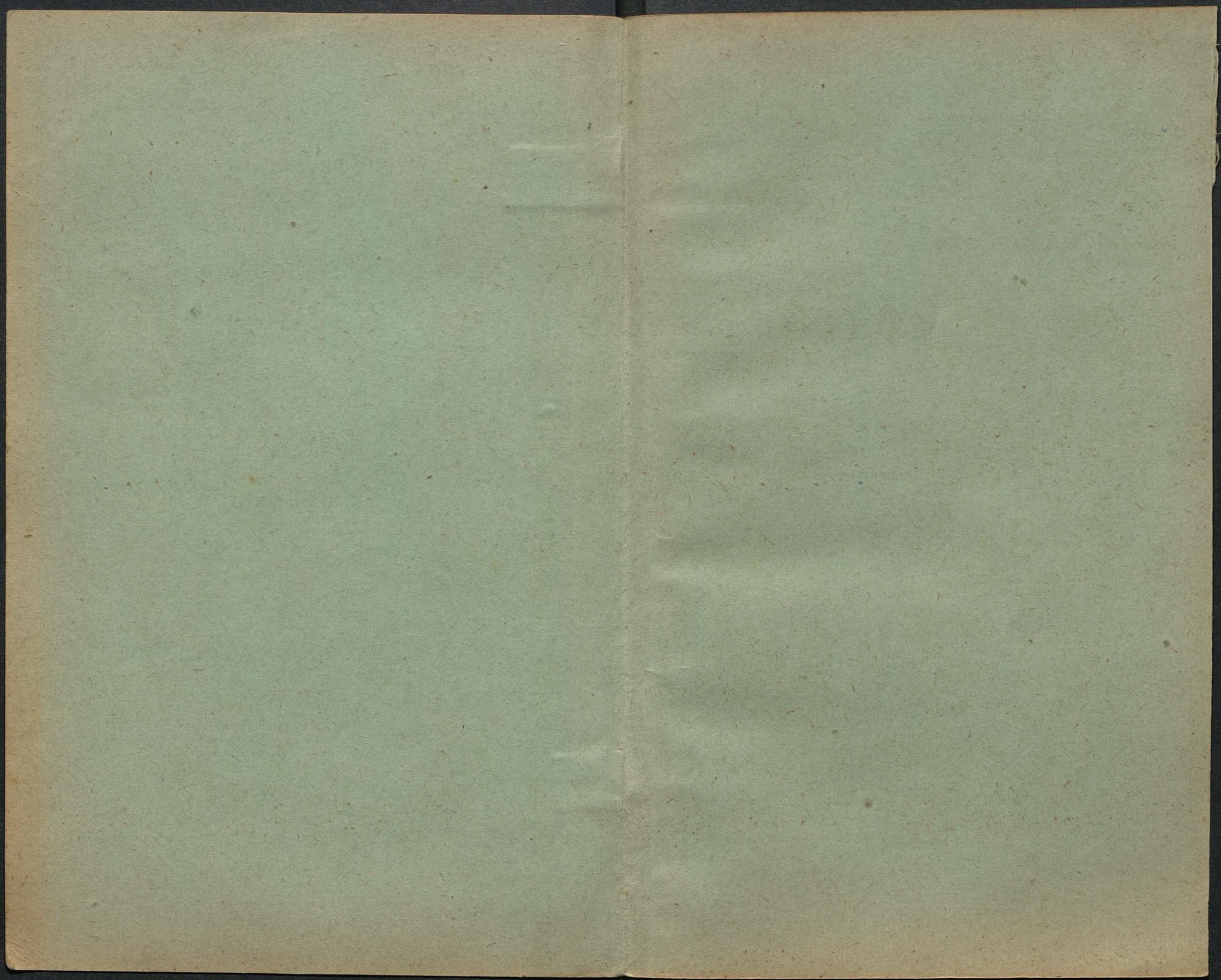
Merci de m'avoir donné
des nouvelles de Tarrasquet. Il y a bien
longtemps que je ~~ne~~ l'avais perdu de
vue. On m'avait cependant dit, il y a
quelque temps, que sa présence avait été
signalée à Perpignan....

Veuillez me croire,
mon cher abbé et ami, votre bien cordialement
dévoué

J. Jarry







A

Article

L'article s'emploie en basque :

1°) avec les noms de saints suivis de saindu
Maria saindua, sainte Marie

Mais quand le nom est précédé de Mondona ou
de San, ou Santa, pas d'article. Mondona Poulot
enaiten du, saint Paul dit.

2°) avec les noms de mois et de saisons :

Maiatze-a-n, en mai, neguan, en hiver

3°) Avec les noms au génitif descriptif accompagné
d'un qualificatif

eskola handiko gizona, homme de grand
savoir (lit. du grand savoir) zentzu Hiriko
houn, enfant de peu de bonté.

4°) avec les mots précédés en français de en sans
article :

hirian, en ville, eskolan, en classe,
frantsesean trebe, fort en français, eskolan,
en colère, karrasan, en veuve.

D'ailleurs les 4 locutifs sont solidaires à
un point de vue : hiribik heldu da, il vient de ville,
eskolarat daon, il va en classe ; eskola bu
liburukat, les livres de classe ; gogobik, de bouscuer

5°) A la place de l'adjectif possessif
Semeak eran dant, mon fils ma dit.

6°) au vocatif des noms communs

Gauna, urrikal zahizkiu, Seigneur oggi pitié
de nous.

Et cependant, avec sur nom considéré comme
nom propre, et andie, madame (on dit
renommée anderea) puttel, seme, houncho, zicbie,
bedhi, etc. et nom de famille... (V. glossaire)

7.) Avec les mots jaun et andere ; messieurs et madame, s'ils sont placés après le nom ou le titre de la personne, dont on parle.

Andere Mariak erosi znen. Mme Maria avait acheté Etxepare jaunaren ~~her~~ ethorraren zen, M. Etxepare étant venu Jaun en émigrer, M. le Curé.

Musde, Morde Etxeberrik...

8.) avec un substantif en apposition

Arbelbide, Hazparnoko misionesta, Arbelbide, missionnaire du Hasparren ; Gero, Axularren liburua, le Gero, envie d'Axalar ; etaiairi barkala zisten, et senplu ederra, il pardonna à ses ennemis, tel exemple. Zuzki soldadoak, vos autres soldats

9.) avec l'infiniatif

makurtzean, en lisant (lit. dans le livre)

10.) avec le mot Gainko, Bien

Gainkoak egin zituen zera-lurrak, Bien avec le ciel et la terre

11.) celui de..., aussi se traduit par l'article et le génitif, ou encore l'article et l'un des relatifs en -ik

Platonen lana eta Xenofonena ;
Haltonko phosha eta Gatzukoa ;
Baiotzakako lidea eta Kankorakoa ;
Parisetikako horria eta Erramatikakoa... etc.

12.) celui qui... = article avec le participe ou le conjunctif du verbe en

Zuhaitz eroriak egon-egile frango

Izenak emaitzen du.

13.) l'article est souvent placé après un adjectif avec lequel il faut ajouter un substantif.

Laburuetik hantx prendre sur le plus court (chemin)
Handian dugun.

Accord de l'article

1. Par l'accord proprement dit, puisque c'est lui qui nous détermine le nombre du mot auquel il est lié

gizon homme

gizonak les hommes

gizon-a l'homme

2. Si il y a plusieurs mots, il arrive souvent qu'on ne répète pas l'article avec chacun d'eux

gainkoak eginak dira iugazti, ilhargi eta izanak, c'est bien qui a créé le Soleil, la lune et les étoiles. Au gomri, bugti eta lerrakoen

a) l'accord peut se faire avec le plus rapproché, si ces mots sont explicatifs l'un de l'autre. Garkaitu behar dugue znen hasarrak eta samurgoa.

b) l'accord se fait avec l'ensemble et donc l'article sera au pluriel si il y a vraiment addition : senhar-emagteak pin ziren, le mari et la femme vivent (lit. les mari-femme) cf. zern-lurrak, le ciel et la terre, seme-alabak, le fils et la fille, anei-arrebak, le frère et l'épouse, zern-izennak, le ciel et l'enfant, gogo-lihetzak, l'esprit et le cœur, fam-andereak, le messian et la dame, etc.

13.) L'article singulier peut avoir une valeur collective jendu bazein shinkarra begala.

erlea, un essaim (lit. une abeille)

ardia bekhau henti hantau, (peu de bulles de savon)
gizonez franco bazein.

(14.) Exclamatif... - Ze gauza ederra ikustearat goatxina ! Dans les phrases exclamatives le verbe se met au conjunctif et l'on peut ajouter l'article singulier à cette forme verbale, même si le sujet est au pluriel.

L'article nom et

On emploie l'indefini

- 1) les noms de pays sont très considérés comme noms propres
Lapurdiak, le Labourd

N.B. Sont cependant quand ils sont composés d'un nom
comme final. Etxarri herria, b.t. le Pays Basque.

- 2) avec Kristo, le Christ.

Kristo ohora dezagun, honorens le Christ.

- 3) avec le nom de fêtes religieuses ou profanes.

Pazko, Oinarraindu, la Coussant, Eguberri,
la Noël, Uztroñua, le jour de l'an, Iñaki, la
carnaval.

- 4) dans les sentences et proverbes

atzerriz, obserri, Pays étranger, pays de l'étrange

- 5) avec certains noms de parenté ascendante

otto, oncle, aitaso, grand-père, amaro, grand-mère
aitatchi, amatchi, paron, manana,

- 7) dans les énigmes

gizon, emazte, shazar, denah hor ziren. En
honneur, la force, les voulards, les écheliers.

- 8) avec le mot «rêve» que l'on traite comme

un nom propre ; quand il s'agit du roi des
personnes qui en parle.

Eregek eman dankun legea, la loi qui ~~est~~ le
roi nom à donner ; Belgikako eregea, le roi de Belgique

- 9) avec

B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Partitif

- 1) arno edaten eta ogi jaten ari izan da arakalde guzian.
- 2) arnoa badut sotoan
- 3) alde onik ere badu ...
- 4) arnorik badea ?
arnorik ez da
- 5) Bezen gende n. et y'avant du nom
genden bazein id.
- 6) gende batzuk dirku
- 7) Afrikako beltzki - des noix de l'Afrique
- 8) harrietkin aru den pences
- 9) Chingu d. amiltze
- 10) Medu alde onik ore ...

Tempo

- bi egunen bidea , deux jours de route
mement baten gainaztik ez dant , un moment de repos

Complément de nom

1. Quand le complément exprime l'appartenance il se met au génitif possessif et précède le nom qu'il complète.

Gainekoaren izenean , au nom de Dieu
Eretoaren etxean , la maison du curé

2. Quand le complément exprime simplement l'espèce de l'objet qu'il détermine , par ex. le tout dont il est partie , on le garde au nominatif indéfini et on le fait suivre du nom . Il forme avec lui un mot composé dont la seconde partie est seule déclinable .

San-saria , salaire (prix du travail)

Oadol-chorta , goutte de sang

Etxe-teilaratu , toiture de la maison

Olhaibi-Elkiberria gasna guska bat , un morceau de fromage
Bide-basterra , le bord du chemin

Q. On distingue donc avec soin entre
erretoz- etxea , presbytère (maison du curé) , où
le complément est spécifique , et erretoaren etxea , la
maison du curé , où le sens est possessif .

3. Quand le complément désigne le contenu d'une mesure exprimée par le nom , il se place après le nom de la mesure ~~et le nominatif~~ et reste indéterminé .

Baso bat arno , un verre de vin

Zakhu bat irin , un sac de farine

Orgatara bat othe , une charrette de fourrage .

Pinta bat oliorekin aski duka , as-tu assez
d'un litre d'huile .

Hamar kitak belharretan huk , contre dit quintal
de foin

Hogoi bat hitz , une dizaine de mots

Nota . - Noter la différence entre arno pitcher
bat , un pichet à vin , et pitcher bat arno , un
pichet de vin .

4.- Quand le complément déterminatif est descriptif, et se trouve accompagné d'un adjectif, il se place aussi après le nom qu'il qualifie et forme avec lui une sorte de grand adjetif composé dont le dernier terme seul est declinable.

Etche ainzian churi bat, une maison à face blanche.

Gizon sudur handia**batza**, avec l'homme au grand nez.

Ibi adar handiak, les bœufs aux grandes cornes.

5.- Dans les autres cas le complément se met devant le nom à la forme relative en -ko etegée par le sens.

a) inessif : le bonheur du ciel zeruko lorria (litt. dans le ciel); bau zangotako aberea, animal à quatre pattes; gernetako erresuma, le Programme des Basques.

b) adlatif : zerurako bidea, le chemin du ciel (litt. vers le ciel). gainkuaren alderako maitasuna, l'amour envers Dieu [cf. gainkuaren maitasuna, l'amour de Dieu pour nous].

c) élatif : bere batxarrakako zerbaizt, quelque chose de lui-même; elizatikako bidea, le chemin de l'église (qui vient de l'église).

d) unitif : Jesusekikako jendeak (litt. les gens d'avec Jésus).

e) mediatif : urezko pidaria, voyage par eau; zinezko mahastu, table de bois; ohorezko hiruaztegi, voix d'honneur; gaichtateriazko sendimendu, sentiment de malveillance; bekhatuzko estatu, état de prochaine.

f) prolatif (rare) harentzateko atxikiendua, attachement à eux.

g) verbe à l'infinitif : irakurutzeko tenorea, le temps de lire; au mode personnel : jin delako fama

(cf. adlatif); ethori deneko hitza (4. inenq); heldu denoko lana (4. limit.).

6.) gizon lan gabea

Domintxine. tritxekoa reme

7.) adu bizikto beroa

ipurtzalearen kantakos legea
beldur gabeto gizena

Adjectif

desirent,

- laundorio goise

pahin nahi

gakitata egani

panterey hube

pantereau ..

paneko gatzan

haren iduriko , haren gatz.

hun iduria

haren belheko

deneltzat en

panerik

hari hurbil

haren gai

hartay kintuk , belhe , aberatu

habearrent - kuru - gari
- k... - kizn
- kari - kidin

C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

gaintua maike dat
gaintua maike nu
gaintua geman da
gaintua egina da

warak diraki
harek dirau

him leben zar dat giga hen

wia egita da
atia mi da

shintay akusatu , jarki zutuf jelastu
shintay urukihen tawisit batikayen
hiltay mehatuhu , jabon osatum

aitari eman diit
nukeriki aykuhan
norat iplenhu duza
aitari galdegin gala epin
aitari nako
jamariki negtiv

lamerat antili lama
inkutangku eteknia

aitaren gunik iyan as libu nitarik duan
aitaren gunik erem
gunik galang
adicti:

heriotzidit libatu

orhiatu zorbakay
urukihen ...

nere a da
legeri obeditu
neri samayu zait ..
neri getatu , laket ,

hari beha , haren beha

dat ..

ja ai da

Circumlocution

1. him mutu lage

makhilaz fo
ederay erai
iriz enam
ganchakeriaz eva
hainitzay urunigo
mutul
part de une
maniere
par mihala (cause)
difference

beharrlik hama
ethori handisk sohnu
hamon liben halu
hamar lishoretan erosi

part de un
origine

Emun

- him urthe egen zoan
- him urthe hantau Bayan da
- him urketaka ...
- him orenetan ...
- aratseen data
- neguan

S
T
U
V
W
X
Y
Z

- 1067 Emile Huguenin, Thononais a lausanne
 1068 ~~1069~~ ~~1070~~ ~~1071~~ ~~1072~~ ~~1073~~ ~~1074~~ ~~1075~~ ~~1076~~
 1069 ~~1070~~ ~~1071~~ ~~1072~~ ~~1073~~ ~~1074~~ ~~1075~~ ~~1076~~
 1070 ~~1071~~ ~~1072~~ ~~1073~~ ~~1074~~ ~~1075~~ ~~1076~~
 1071 ~~1072~~ ~~1073~~ ~~1074~~ ~~1075~~ ~~1076~~
 1072 ~~1073~~ ~~1074~~ ~~1075~~ ~~1076~~
 1073 ~~1074~~ ~~1075~~ ~~1076~~
 1074 ~~1075~~ ~~1076~~
 1075 ~~1076~~
 1076
 1077 ~~1078~~ ~~1079~~ ~~1080~~ ~~1081~~ ~~1082~~ ~~1083~~ ~~1084~~ ~~1085-86~~ ~~1086-87~~ ~~1087~~ ~~1088~~ ~~1089-90~~ ~~1090~~ ~~1091~~ ~~1092~~ ~~1093~~ ~~1094~~ ~~1095~~ ~~1096~~ ~~1097~~ ~~1098~~ ~~1099~~ ~~1100~~ ~~1101~~ ~~1102~~ ~~1103~~ ~~1104~~ ~~1105~~ ~~1106~~ ~~1107~~ ~~1108~~ ~~1109~~ ~~1110~~ ~~1111~~ ~~1112~~ ~~1113~~ ~~1114~~ ~~1115~~ ~~1116~~ ~~1117~~ ~~1118~~ ~~1119~~ ~~1120~~ ~~1121~~ ~~1122~~ ~~1123~~ ~~1124~~ ~~1125~~ ~~1126~~ ~~1127~~ ~~1128~~ ~~1129~~ ~~1130~~ ~~1131~~ ~~1132~~ ~~1133~~ ~~1134~~ ~~1135~~ ~~1136~~ ~~1137~~ ~~1138~~ ~~1139~~ ~~1140~~ ~~1141~~ ~~1142~~ ~~1143~~ ~~1144~~ ~~1145~~ ~~1146~~ ~~1147~~ ~~1148~~ ~~1149~~ ~~1150~~ ~~1151~~ ~~1152~~ ~~1153~~ ~~1154~~ ~~1155~~ ~~1156~~ ~~1157~~ ~~1158~~ ~~1159~~ ~~1160~~ ~~1161~~ ~~1162~~ ~~1163~~ ~~1164~~ ~~1165~~ ~~1166~~ ~~1167~~ ~~1168~~ ~~1169~~ ~~1170~~ ~~1171~~ ~~1172~~ ~~1173~~ ~~1174~~ ~~1175~~ ~~1176~~ ~~1177~~ ~~1178~~ ~~1179~~ ~~1180~~ ~~1181~~ ~~1182~~ ~~1183~~ ~~1184~~ ~~1185~~ ~~1186~~ ~~1187~~ ~~1188~~ ~~1189~~ ~~1190~~ ~~1191~~ ~~1192~~ ~~1193~~ ~~1194~~ ~~1195~~ ~~1196~~ ~~1197~~ ~~1198~~ ~~1199~~ ~~1200~~ ~~1201~~ ~~1202~~ ~~1203~~ ~~1204~~ ~~1205~~ ~~1206~~ ~~1207~~ ~~1208~~ ~~1209~~ ~~1210~~ ~~1211~~ ~~1212~~ ~~1213~~ ~~1214~~ ~~1215~~ ~~1216~~ ~~1217~~ ~~1218~~ ~~1219~~ ~~1220~~ ~~1221~~ ~~1222~~ ~~1223~~ ~~1224~~ ~~1225~~ ~~1226~~ ~~1227~~ ~~1228~~ ~~1229~~ ~~1230~~ ~~1231~~ ~~1232~~ ~~1233~~ ~~1234~~ ~~1235~~ ~~1236~~ ~~1237~~ ~~1238~~ ~~1239~~ ~~1240~~ ~~1241~~ ~~1242~~ ~~1243~~ ~~1244~~ ~~1245~~ ~~1246~~ ~~1247~~ ~~1248~~ ~~1249~~ ~~1250~~ ~~1251~~ ~~1252~~ ~~1253~~ ~~1254~~ ~~1255~~ ~~1256~~ ~~1257~~ ~~1258~~ ~~1259~~ ~~1260~~ ~~1261~~ ~~1262~~ ~~1263~~ ~~1264~~ ~~1265~~ ~~1266~~ ~~1267~~ ~~1268~~ ~~1269~~ ~~1270~~ ~~1271~~ ~~1272~~ ~~1273~~ ~~1274~~ ~~1275~~ ~~1276~~ ~~1277~~ ~~1278~~ ~~1279~~ ~~1280~~ ~~1281~~ ~~1282~~ ~~1283~~ ~~1284~~ ~~1285~~ ~~1286~~ ~~1287~~ ~~1288~~ ~~1289~~ ~~1290~~ ~~1291~~ ~~1292~~ ~~1293~~ ~~1294~~ ~~1295~~ ~~1296~~ ~~1297~~ ~~1298~~ ~~1299~~ ~~1300~~ ~~1301~~ ~~1302~~ ~~1303~~ ~~1304~~ ~~1305~~ ~~1306~~ ~~1307~~ ~~1308~~ ~~1309~~ ~~1310~~ ~~1311~~ ~~1312~~ ~~1313~~ ~~1314~~ ~~1315~~ ~~1316~~ ~~1317~~ ~~1318~~ ~~1319~~ ~~1320~~ ~~1321~~ ~~1322~~ ~~1323~~ ~~1324~~ ~~1325~~ ~~1326~~ ~~1327~~ ~~1328~~ ~~1329~~ ~~1330~~ ~~1331~~ ~~1332~~ ~~1333~~ ~~1334~~ ~~1335~~ ~~1336~~ ~~1337~~ ~~1338~~ ~~1339~~ ~~1340~~ ~~1341~~ ~~1342~~ ~~1343~~ ~~1344~~ ~~1345~~ ~~1346~~ ~~1347~~ ~~1348~~ ~~1349~~ ~~1350~~ ~~1351~~ ~~1352~~ ~~1353~~ ~~1354~~ ~~1355~~ ~~1356~~ ~~1357~~ ~~1358~~ ~~1359~~ ~~1360~~ ~~1361~~ ~~1362~~ ~~1363~~ ~~1364~~ ~~1365~~ ~~1366~~ ~~1367~~ ~~1368~~ ~~1369~~ ~~1370~~ ~~1371~~ ~~1372~~ ~~1373~~ ~~1374~~ ~~1375~~ ~~1376~~ ~~1377~~ ~~1378~~ ~~1379~~ ~~1380~~ ~~1381~~ ~~1382~~ ~~1383~~ ~~1384~~ ~~1385~~ ~~1386~~ ~~1387~~ ~~1388~~ ~~1389~~ ~~1390~~ ~~1391~~ ~~1392~~ ~~1393~~ ~~1394~~ ~~1395~~ ~~1396~~ ~~1397~~ ~~1398~~ ~~1399~~ ~~1400~~ ~~1401~~ ~~1402~~ ~~1403~~ ~~1404~~ ~~1405~~ ~~1406~~ ~~1407~~ ~~1408~~ ~~1409~~ ~~1410~~ ~~1411~~ ~~1412~~ ~~1413~~ ~~1414~~ ~~1415~~ ~~1416~~ ~~1417~~ ~~1418~~ ~~1419~~ ~~1420~~ ~~1421~~ ~~1422~~ ~~1423~~ ~~1424~~ ~~1425~~ ~~1426~~ ~~1427~~ ~~1428~~ ~~1429~~ ~~1430~~ ~~1431~~ ~~1432~~ ~~1433~~ ~~1434~~ ~~1435~~ ~~1436~~ ~~1437~~ ~~1438~~ ~~1439~~ ~~1440~~ ~~1441~~ ~~1442~~ ~~1443~~ ~~1444~~ ~~1445~~ ~~1446~~ ~~1447~~ ~~1448~~ ~~1449~~ ~~1450~~ ~~1451~~ ~~1452~~ ~~1453~~ ~~1454~~ ~~1455~~ ~~1456~~ ~~1457~~ ~~1458~~ ~~1459~~ ~~1460~~ ~~1461~~ ~~1462~~ ~~1463~~ ~~1464~~ ~~1465~~ ~~1466~~ ~~1467~~ ~~1468~~ ~~1469~~ ~~1470~~ ~~1471~~ ~~1472~~ ~~1473~~ ~~1474~~ ~~1475~~ ~~1476~~ ~~1477~~ ~~1478~~ ~~1479~~ ~~1480~~ ~~1481~~ ~~1482~~ ~~1483~~ ~~1484~~ ~~1485~~ ~~1486~~ ~~1487~~ ~~1488~~ ~~1489~~ ~~1490~~ ~~1491~~ ~~1492~~ ~~1493~~ ~~1494~~ ~~1495~~ ~~1496~~ ~~1497~~ ~~1498~~ ~~1499~~ ~~1500~~ ~~1501~~ ~~1502~~ ~~1503~~ ~~1504~~ ~~1505~~ ~~1506~~ ~~1507~~ ~~1508~~ ~~1509~~ ~~1510~~ ~~1511~~ ~~1512~~ ~~1513~~ ~~1514~~ ~~1515~~ ~~1516~~ ~~1517~~ ~~1518~~ ~~1519~~ ~~1520~~ ~~1521~~ ~~1522~~ ~~1523~~ ~~1524~~ ~~1525~~ ~~1526~~ ~~1527~~ ~~1528~~ ~~1529~~ ~~1530~~ ~~1531~~ ~~1532~~ ~~1533~~ ~~1534~~ ~~1535~~ ~~1536~~ ~~1537~~ ~~1538~~ ~~1539~~ ~~1540~~ ~~1541~~ ~~1542~~ ~~1543~~ ~~1544~~ ~~1545~~ ~~1546~~ ~~1547~~ ~~1548~~ ~~1549~~ ~~1550~~ ~~1551~~ ~~1552~~ ~~1553~~ ~~1554~~ ~~1555~~ ~~1556~~ ~~1557~~ ~~1558~~ ~~1559~~ ~~1560~~ ~~1561~~ ~~1562~~ ~~1563~~ ~~1564~~ ~~1565~~ ~~1566~~ ~~1567~~ ~~1568~~ ~~1569~~ ~~1570~~ ~~1571~~ ~~1572~~ ~~1573~~ ~~1574~~ ~~1575~~ ~~1576~~ ~~1577~~ ~~1578~~ ~~1579~~ ~~1580~~ ~~1581~~ ~~1582~~ ~~1583~~ ~~1584~~ ~~1585~~ ~~1586~~ ~~1587~~ ~~1588~~ ~~1589~~ ~~1590~~ ~~1591~~ ~~1592~~ ~~1593~~ ~~1594~~ ~~1595~~ ~~1596~~ ~~1597~~ ~~1598~~ ~~1599~~ ~~1600~~ ~~1601~~ ~~1602~~ ~~1603~~ ~~1604~~ ~~1605~~ ~~1606~~ ~~1607~~ ~~1608~~ ~~1609~~ ~~1610~~ ~~1611~~ ~~1612~~ ~~1613~~ ~~1614~~ ~~1615~~ ~~1616~~ ~~1617~~ ~~1618~~ ~~1619~~ ~~1620~~ ~~1621~~ ~~1622~~ ~~1623~~ ~~1624~~ ~~1625~~ ~~1626~~ ~~1627~~ ~~1628~~ ~~1629~~ ~~1630~~ ~~1631~~ ~~1632~~ ~~1633~~ ~~1634~~ ~~1635~~ ~~1636~~ ~~1637~~ ~~1638~~ ~~1639~~ ~~1640~~ ~~1641~~ ~~1642~~ ~~1643~~ ~~1644~~ ~~1645~~ ~~1646~~ ~~1647~~ ~~1648~~ ~~1649~~ ~~1650~~ ~~1651~~ ~~1652~~ ~~1653~~ ~~1654~~ ~~1655~~ ~~1656~~ ~~1657~~ ~~1658~~ ~~1659~~ ~~1660~~ ~~1661~~ ~~1662~~ ~~1663~~ ~~1664~~ ~~1665~~ ~~1666~~ ~~1667~~ ~~1668~~ ~~1669~~ ~~1670~~ ~~1671~~ ~~1672~~ ~~1673~~ ~~1674~~ ~~1675~~ ~~1676~~ ~~1677~~ ~~1678~~ ~~1679~~ ~~1680~~ ~~1681~~ ~~1682~~ ~~1683~~ ~~1684~~ ~~1685~~ ~~1686~~ ~~1687~~ ~~1688~~ ~~1689~~ ~~1690~~ ~~1691~~ ~~1692~~ ~~1693~~ ~~1694~~ ~~1695~~ ~~1696~~ ~~1697~~ ~~1698~~ ~~1699~~ ~~1700~~ ~~1701~~ ~~1702~~ ~~1703~~ ~~1704~~ ~~1705~~ ~~1706~~ ~~1707~~ ~~1708~~ ~~1709~~ ~~1710~~ ~~1711~~ ~~1712~~ ~~1713~~ ~~1714~~ ~~1715~~ ~~1716~~ ~~1717~~ ~~1718~~ ~~1719~~ ~~1720~~ ~~1721~~ ~~1722~~ ~~1723~~ ~~1724~~ ~~1725~~ ~~1726~~ ~~1727~~ ~~1728~~ ~~1729~~ ~~1730~~ ~~1731~~ ~~1732~~ ~~1733~~ ~~1734~~ ~~1735~~ ~~1736~~ ~~1737~~ ~~1738~~ ~~1739~~ ~~1740~~ ~~1741~~ ~~1742~~ ~~1743~~ ~~1744~~ ~~1745~~ ~~1746~~ ~~1747~~ ~~1748~~ ~~1749~~ ~~1750~~ ~~1751~~ ~~1752~~ ~~1753~~ ~~1754~~ ~~1755~~ ~~1756~~ ~~1757~~ ~~1758~~ ~~1759~~ ~~1760~~ ~~1761~~ ~~1762~~ ~~1763~~ ~~1764~~ ~~1765~~ ~~1766~~ ~~1767~~ ~~1768~~ ~~1769~~ ~~1770~~ ~~1771~~ ~~1772~~ ~~1773~~ ~~1774~~ ~~1775~~ ~~1776~~ ~~1777~~ ~~1778~~ ~~1779~~ ~~1780~~ ~~1781~~ ~~1782~~ ~~1783~~ ~~1784~~ ~~1785~~ ~~1786~~ ~~1787~~ ~~1788~~ ~~1789~~ ~~1790~~ ~~1791~~ ~~1792~~ ~~1793~~ ~~1794~~ ~~1795~~ ~~1796~~ ~~1797~~ ~~1798~~ ~~1799~~ ~~1800~~ ~~1801~~ ~~1802~~ ~~1803~~ ~~1804~~ ~~1805~~ ~~1806~~ ~~1807~~ ~~1808~~ ~~1809~~ ~~1810~~ ~~1811~~ ~~1812~~ ~~1813~~ ~~1814~~ ~~1815~~ ~~1816~~ ~~1817~~ ~~1818~~ ~~1819~~ ~~1820~~ ~~1821~~ ~~1822~~ ~~1823~~ ~~1824~~ ~~1825~~ ~~1826~~ ~~1827~~ ~~1828~~ ~~1829~~ ~~1830~~ ~~1831~~ ~~1832~~ ~~1833~~ ~~1834~~ ~~1835~~ ~~1836~~ ~~1837~~ ~~1838~~ ~~1839~~ ~~1840~~ ~~1841~~ ~~1842~~ ~~1843~~ ~~1844~~ ~~1845~~ ~~1846~~ ~~1847~~ ~~1848~~ ~~1849~~ ~~1850~~ ~~1851~~ ~~1852~~ ~~1853~~ ~~1854~~ ~~1855~~ ~~1856~~ ~~1857~~ ~~1858~~ ~~1859~~ ~~1860~~ ~~1861~~ ~~1862~~ ~~1863~~ ~~1864~~ ~~1865~~ ~~1866~~ ~~1867~~ ~~1868~~ ~~1869~~ ~~1870~~ ~~1871~~ ~~1872~~ ~~1873~~ ~~1874~~ ~~1875~~ ~~1876~~ ~~1877~~ ~~1878~~ ~~1879~~ ~~1880~~ ~~1881~~ ~~1882~~ ~~1883~~ ~~1884~~ ~~1885~~ ~~1886~~ ~~1887~~ ~~1888~~ ~~1889~~ ~~1890~~ ~~1891~~ ~~1892~~ ~~1893~~ ~~1894~~ ~~1895~~ ~~1896~~ ~~1897~~ ~~1898~~ ~~1899~~ ~~1900~~ ~~1901~~ ~~1902~~ ~~1903~~ ~~1904~~ ~~1905~~ ~~1906~~ ~~1907~~ ~~1908~~ ~~1909~~ ~~1910~~ ~~1911~~ ~~1912~~ ~~1913~~ ~~1914~~ ~~1915~~ ~~1916~~ ~~1917~~ ~~1918~~ ~~1919~~ ~~1920~~ ~~1921~~ ~~1922~~ ~~1923~~ ~~1924~~ ~~1925~~ ~~1926~~ ~~1927~~ ~~1928~~ ~~1929~~ ~~1930~~ ~~1931~~ ~~1932~~ ~~1933~~ ~~1934~~ ~~1935~~ ~~1936~~ ~~1937~~ ~~1938~~ ~~1939~~ ~~1940~~ ~~1941~~ ~~1942~~ ~~1943~~ ~~1944~~ ~~1945~~ ~~1946~~ ~~1947~~ ~~1948~~ ~~1949~~ ~~1950~~ ~~1951~~ ~~1952~~ ~~1953~~ ~~1954~~ ~~1955~~ ~~1956~~ ~~1957~~ ~~1958~~ ~~1959~~ ~~1960~~ ~~1961~~ ~~1962~~ ~~1963~~ ~~1964~~ ~~1965~~ ~~1966~~ ~~1967~~ ~~1968~~ ~~1969~~ ~~1970~~ ~~1971~~ ~~1972~~ ~~1973~~ ~~1974~~ ~~1975~~ ~~1976~~ ~~1977~~ ~~1978~~ ~~1979~~ ~~1980~~ ~~1981~~ ~~1982~~ ~~1983~~ ~~1984~~ ~~1985~~ ~~1986~~ ~~1987~~ ~~1988~~ ~~1989~~ ~~1990~~ ~~1991~~ ~~1992~~ ~~1993~~ ~~1994~~ ~~1995~~ ~~1996~~ ~~1997~~ ~~1998~~ ~~1999~~ ~~2000~~ ~~2001~~ ~~2002~~ ~~2003~~ ~~2004~~ ~~2005~~ ~~2006~~ ~~2007~~ ~~2008~~ ~~2009~~ ~~2010~~ ~~2011~~ ~~2012~~ ~~2013~~ ~~2014~~ ~~2015~~ ~~2016~~ ~~2017~~ ~~2018~~ ~~2019~~ ~~2020~~ ~~2021~~ ~~2022~~ ~~2023~~ ~~2024~~ ~~2025~~ ~~2026~~ ~~2027~~ ~~2028~~ ~~2029~~ ~~2030~~ ~~2031~~ ~~2032~~ ~~2033~~ ~~2034~~ ~~2035~~ ~~2036~~ ~~2037~~ ~~2038~~ ~~2039~~ ~~2040~~ ~~2041~~ ~~2042~~ ~~2043~~ ~~2044~~ ~~2045~~ ~~2046~~ ~~2047~~ ~~2048~~ ~~2049~~ ~~2050~~ ~~2051~~ ~~2052~~ ~~2053~~ ~~2054~~ ~~2055~~ ~~2056~~ ~~2057~~ ~~2058~~ ~~2059~~ ~~2060~~ ~~2061~~ ~~2062~~ ~~2063~~ ~~2064~~ ~~2065~~ ~~2066~~ ~~2067~~ ~~2068~~ ~~2069~~ ~~2070~~ ~~2071~~ ~~2072~~ ~~2073~~ ~~2074~~ ~~2075~~ ~~2076~~ ~~2077~~ ~~2078~~ ~~2079~~ ~~2080~~ ~~2081~~ ~~2082~~ ~~2083~~ ~~2084~~ ~~2085~~ ~~2086~~ ~~2087~~ ~~2088~~ ~~2089~~ ~~2090~~ ~~2091~~ ~~2092~~ ~~2093~~ ~~2094~~ ~~2095~~ ~~2096~~ ~~2097~~ ~~2098~~ ~~2099~~ ~~2100~~ ~~2101~~ ~~2102~~ ~~2103~~ ~~210~~

10007	Wu Gaoqian	Encu	Quenching
10008	Faquin Thalot	Enamel	Enamel
10009	Gengge	Flame	Flame
10010	Kanggong	Flame	Flame
10011	Qiaogong	Flame	Flame
10012	Wu Tianfule	Flame	Flame
10013	Wu Tianfule	Flame	Flame
10014	Wu Tianfule	Flame	Flame
10015	Wu Tianfule	Flame	Flame
10016	Wu Tianfule	Flame	Flame
10017	Wu Tianfule	Flame	Flame
10018	Wu Tianfule	Flame	Flame
10019	Wu Tianfule	Flame	Flame
10020	Wu Tianfule	Flame	Flame
10021	Wu Tianfule	Flame	Flame
10022	Wu Tianfule	Flame	Flame
10023	Wu Tianfule	Flame	Flame
10024	Wu Tianfule	Flame	Flame
10025	Wu Tianfule	Flame	Flame
10026	Wu Tianfule	Flame	Flame
10027	Wu Tianfule	Flame	Flame
10028	Wu Tianfule	Flame	Flame
10029	Wu Tianfule	Flame	Flame
10030	Wu Tianfule	Flame	Flame
10031	Wu Tianfule	Flame	Flame
10032	Wu Tianfule	Flame	Flame
10033	Wu Tianfule	Flame	Flame
10034	Wu Tianfule	Flame	Flame
10035	Wu Tianfule	Flame	Flame
10036	Wu Tianfule	Flame	Flame
10037	Wu Tianfule	Flame	Flame
10038	Wu Tianfule	Flame	Flame
10039	Wu Tianfule	Flame	Flame
10040	Wu Tianfule	Flame	Flame
10041	Wu Tianfule	Flame	Flame
10042	Wu Tianfule	Flame	Flame
10043	Wu Tianfule	Flame	Flame
10044	Wu Tianfule	Flame	Flame
10045	Wu Tianfule	Flame	Flame
10046	Wu Tianfule	Flame	Flame
10047	Wu Tianfule	Flame	Flame
10048	Wu Tianfule	Flame	Flame
10049	Wu Tianfule	Flame	Flame
10050	Wu Tianfule	Flame	Flame
10051	Wu Tianfule	Flame	Flame
10052	Wu Tianfule	Flame	Flame
10053	Wu Tianfule	Flame	Flame
10054	Wu Tianfule	Flame	Flame
10055	Wu Tianfule	Flame	Flame
10056	Wu Tianfule	Flame	Flame
10057	Wu Tianfule	Flame	Flame
10058	Wu Tianfule	Flame	Flame
10059	Wu Tianfule	Flame	Flame
10060	Wu Tianfule	Flame	Flame
10061	Wu Tianfule	Flame	Flame
10062	Wu Tianfule	Flame	Flame
10063	Wu Tianfule	Flame	Flame
10064	Wu Tianfule	Flame	Flame
10065	Wu Tianfule	Flame	Flame
10066	Wu Tianfule	Flame	Flame

T
U
V
W
X
Y
Z

U

V

W

X

Y

Z

- 962 M. Charles P. Davis, U.S. Fish Hawk, Miami
 963 Mr. Henry H. Harman, Audubon, ~~Baltimore~~
 964 Caisse n.g. de la de la Société Américaine
 965 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 966 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 967 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 968 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 969 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 970-71 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 971 Eto: Peuleux, le condor fûleu Marqu
 972 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 973 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 974 Dauridae 14 mm mungsana, pau
 975 Ecclididae ou la Touzé, m. M. Poile
 976 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 977 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 978 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 979 P. Camille (m. 33:11. décevian Hay)
 980 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 981 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 982 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 983 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 984 Alphonse Boisjoly, lachaud
 985 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 986 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 987 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 988 Alphonse Boisjoly, lachaud
 989 Tachyphonus rufus de Gmelin
 990 Grallifalibet (Tawak)
 991-92 Grallifalibet (Tawak)
 992-93 Ch. Thivierge, gauvin St. Paul (no ex.)
 993 Ch. Thivierge, gauvin St. Paul (no ex.)
 994 Alphonse Boisjoly, lachaud
 995 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 996 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 997 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 998 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 999 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1000 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1001 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1002 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1003 Ch. Thivierge, gauvin St. Paul
 1004 Alphonse Boisjoly, lachaud
 1005 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1006 M. Georges Dumont, A., Prince Albert
 1007 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1008 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1009 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1010 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1011 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1012 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1013 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1014 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1015 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1016 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1017 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1018 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1019 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1020 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1021 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1022 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1023 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1024 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1025 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1026 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1027 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1028 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1029 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1030 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1031 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1032 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1033 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1034 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1035 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1036 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1037 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1038 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1039 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1040 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1041 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1042 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1043 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1044 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1045 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1046 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1047 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1048 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1049 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1050 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1051 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1052 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1053 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1054 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1055 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1056 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1057 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1058 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1059 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1060 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1061 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1062 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1063 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1064 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1065 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1066 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1067 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1068 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1069 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1070 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1071 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1072 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1073 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1074 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1075 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1076 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1077 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1078 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1079 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1080 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1081 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1082 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1083 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1084 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1085 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1086 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1087 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1088 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1089 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1090 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1091 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1092 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1093 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1094 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1095 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1096 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1097 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1098 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1099 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul
 1100 Georges Etcheverry, gauvin St. Paul

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----|-----------------------------------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|---|--|--|--|---|---|---|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|---|---|--|---|---------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 920 | Southern, small. Cawdor
200 L. | 921. Sconce, 211 Bk. 47. Rose, Buitenzorg (see L.)
200 L. | 922. Nicobar, 211 Bk. 47. Rose, Buitenzorg (see L.)
200 L. | 923. Nicobar, 211 Bk. 47. Rose, Buitenzorg
200 L. | 924. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 925. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 926. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 927. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 928. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 929. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 930. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 931. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 932. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 933. Nicobar; Lomnes; Hartmann
200 L. | 934. P. Ameghino, 211 Bd. Perrier 519. ou Luy
200 L. | 935. Charn. -Hildebrandt, 44 ou Buitenzorg (Bap) 200 L. | 936. H.P. Bonapartia, Ceylun, Banyak
200 L. | 937. H.P. Bonapartia, Ceylun, Banyak
200 L. | 938. H. Feltia et Saurauia Nicolai Cawdor (see L.)
200 L. | 939. H. Hesse Lutzaeck, Cycas, Banyak
200 L. | 940. H. Hesse Lutzaeck, Cycas, Banyak
200 L. | 941. H. Hesse Lutzaeck, Cycas, Banyak
200 L. | 942. H. Hesse Lutzaeck, Cycas, Banyak
200 L. | 943. H. Hesse Lutzaeck, Cycas, Banyak
200 L. | 944. MM. Tocozzi, Hartmann
200 L. | 945. MM. Tocozzi, Hartmann
200 L. | 946. H. Gaudichard, 23 Al. ou ex. Aefeldtis 319. ou L. | 947. H. Levy Mahreride, 11 Al. ou L. | 948. Quaternaria, Bognat, Paris, Baille
200 L. | 949. Quaternaria, 112 ou quatuor, 57 ou Luy
200 L. | 950. Atte. Ludo, 57 Louys ou quatuor
200 L. | 951. Echidna, Tuncalia, Hernandez
200 L. | 952. Othilia, Nigra, Camilo
200 L. | 953. Ophelia, Angelina, Delinguignac
200 L. | 954. Mu y. Legeasse, 1747 ou Luy
200 L. | 955. Mu Bornean, Al. Annesse Mourning, Bap
200 L. | 956. Mu Schaal, Bognat, Allard
200 L. | 957. Mu Schaal, Bognat, Allard
200 L. | 958. Mu Schaal, Bognat, Allard
200 L. | 959. Mu Schaal, Bognat, Allard
200 L. | 960. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 961. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 962. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 963. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 964. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 965. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 966. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 967. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 968. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 969. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 970. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 971. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 972. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 973. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 974. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 975. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 976. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 977. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 978. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 979. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 980. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 981. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 982. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 983. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 984. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 985. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 986. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 987. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 988. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 989. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 990. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 991. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 992. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 993. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 994. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 995. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 996. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 997. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 998. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 999. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. | 999. Mu Schaal, 1747 ou Luy
200 L. |
|-----|-----------------------------------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|---|--|--|--|---|---|---|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|---|---|--|---|---------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|

U
V
W
X
Y
Z

- 851-852 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 800
 853-854 M. Saïd, Pierre Mauban, Bataillon 800
 855-856 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 800
 857-858 Châtellier, Hélier de la Platé, au Poulbot 100
 859-860 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 861-862 Alib. Bouchard, Charles, Bataillon 100
 863-864 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 865-866 Alib. Bouchard, Charles, Bataillon 100
 867-868 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 869-870 Alib. Bouchard, Charles, Bataillon 100
 871-872 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 873-874 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 875-876 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 877-878 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 879-880 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 881-882 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 883-884 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 885-886 M. Ch. d'Elde Henratty 100
 887-888 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 889-890 Alib. Bouchard, Charles, Bataillon 100
 891-892 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 893-894 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 895-896 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 897-898 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 899-900 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 901-902 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 903-904 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 905-906 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 907-908 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 909-910 Alib. Bouchard, Charles, Bataillon 100
 911-912 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 913-914 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 915-916 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 917-918 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 919-920 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 921-922 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 923-924 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 925-926 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 927-928 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 929-930 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 931-932 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 933-934 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 935-936 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 937-938 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 939-940 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 941-942 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 943-944 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 945-946 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 947-948 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 949-950 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 951-952 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 953-954 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 955-956 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 957-958 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 959-960 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 961-962 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 963-964 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 965-966 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 967-968 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 969-970 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 971-972 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 973-974 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 975-976 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 977-978 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 979-980 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 981-982 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 983-984 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 985-986 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 987-988 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 989-990 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 991-992 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 993-994 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 995-996 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 997-998 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100
 999-1000 Jean Hirschfeld, Erhard, S+Palais (2ex) 100

U
V
W
X
Y
Z

Verbe

Les formes

- | | |
|---------------------------|-------------|
| a) i tho dute | transitif |
| b) i tho dara | intransitif |
| c) i tho dute beren burma | reflektiv |
| d) i tho dute elgar | reciproque |

transitif
intransitif
réfléchi
reciproque

V
W
X
Y
Z

N
X
Y
Z

W
X
Y
Z

W
X
Y
Z

- 631 abr. *Pasiflora* v. *Silana* 100
632 abr. *Catellaria*, *Catellaria*, *germinans*
633 abr. *Oxybaphus*, *perfoliatum* *guttatum*
634 abr. *Succowia*, *schlechtense*, *serrulata*
635 abr. *Muscadella*, *muscadella* *Wherryi*
636 abr. *Muscadella*, *schlechtense* *Muscadella*
637 abr. *Passiflora quadrangularis*, *Passiflora quadrangularis*
638 abr. *Passiflora quadrangularis*, *Passiflora quadrangularis*
639 abr. *Passiflora quadrangularis*, *Passiflora quadrangularis*
640 abr. *Passiflora quadrangularis*, *Passiflora quadrangularis*
641 abr. *Muscadella*, *Muscadella*, *Wherryi*
642 abr. *Succowia*, *Acuminata*, *Succowia*
643 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
644 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
645 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
646 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
647 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
648 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
649 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
650 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
651 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
652 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
653 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
654 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
655 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
656 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
657 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
658 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
659 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
660 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
661 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
662 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
663 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
664 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
665 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
666 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
667 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
668 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
669 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
670 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
671 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
672 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*
673 abr. *Muscadella*, *Passiflora quadrangularis*

X
Y
Z

380. M. Caffea, Cawdoo
381. M. Loganiacoffeinae (Coffeina)
382. M. Camellia, Caffeina (Camellia)
383. M. Mucuna (Mucuna)
384. M. Mucuna (Mucuna)
385. M. Caffeina (Caffeina)
386. M. Caffeina (Caffeina)
387. M. Sustentaculum (Sustentaculum)
388. M. Caffeina (Caffeina) (Caffeina)
389. M. Caffeina (Caffeina) (Caffeina)
390. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
391. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
392. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
393. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
394. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
395. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
396. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
397. M. Mucuna (Mucuna) (Mucuna)
398. M. Hancavilla, San Juanan (Hancavilla)
399. M. Peltaria, Logorrieta (Peltaria)
400. M. J.B. Ehrmann (Ehrmann) (J.B. Ehrmann)
401. M. Agave (Agave) (Agave)
402. M. Amaranthus (Amaranthus) (Amaranthus)
403. M. Amaranthus (Amaranthus) (Amaranthus)
404. M. Chilicoguanca (Chilicoguanca) (Chilicoguanca)
405. M. Quip (Quip) (Quip)
406. M. Pterocarya (Pterocarya) (Pterocarya)
407. M. Cenocarpus (Cenocarpus) (Cenocarpus)
408. M. Thlaspi (Thlaspi) (Thlaspi)
409. M. Salsolaceae (Salsolaceae) (Salsolaceae)
410. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
411. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
412. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
413. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
414. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
415. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
416. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
417. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
418. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
419. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
420. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
421. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
422. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
423. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
424. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
425. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
426. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
427. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
428. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
429. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)
430. M. A. Gossypium (Gossypium) (Gossypium)

X
Y
Z

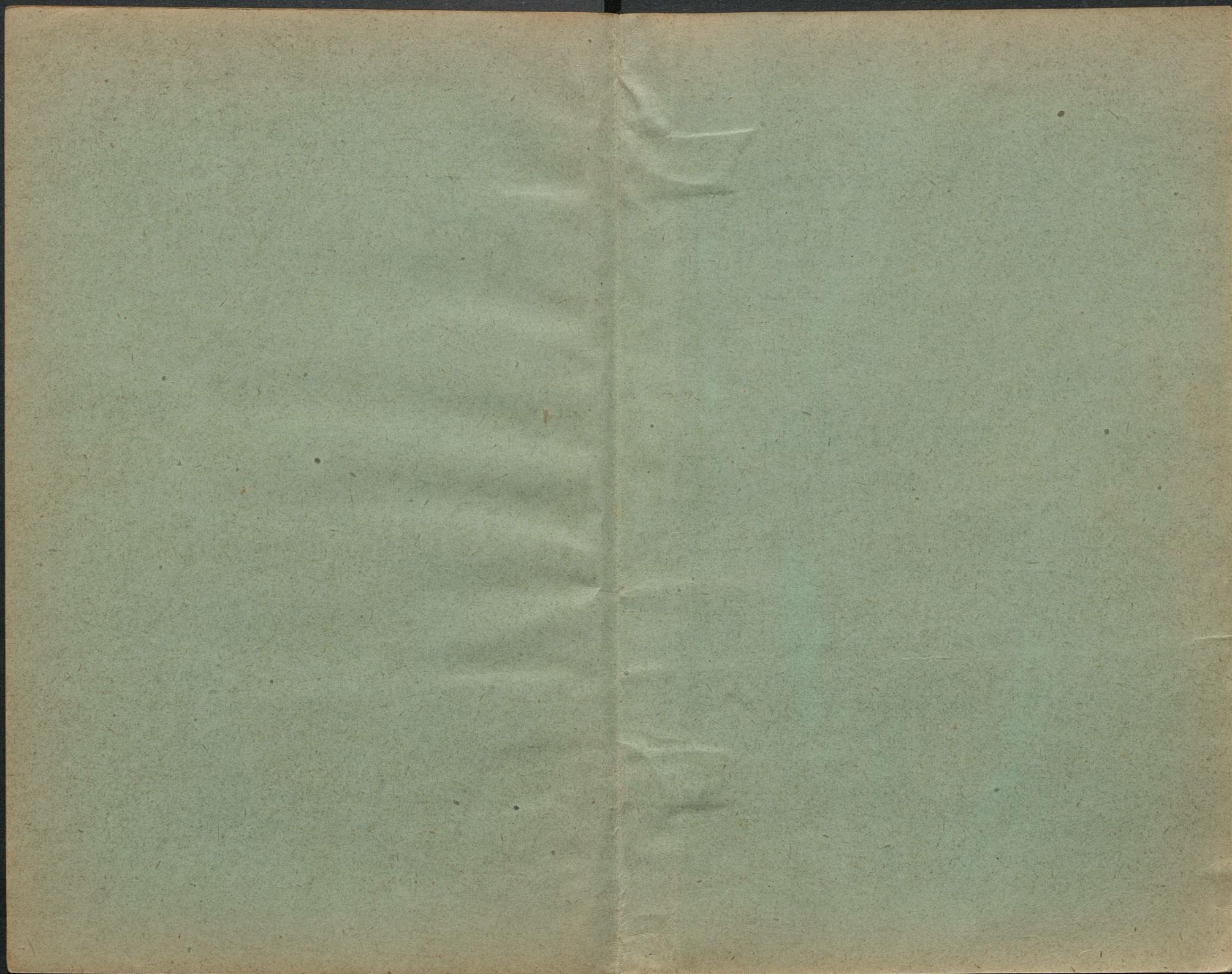
Y
Z

Chamomile tea

1. Axialan auflegte 3er , Axialan und der 2er , Axialan und der 3er , Axialan und der 4er , Axialan und der 5er , Axialan und der 6er , Axialan und der 7er , Axialan und der 8er , Axialan und der 9er , Axialan und der 10er , Axialan und der 11er , Axialan und der 12er , Axialan und der 13er , Axialan und der 14er , Axialan und der 15er , Axialan und der 16er , Axialan und der 17er , Axialan und der 18er , Axialan und der 19er , Axialan und der 20er , Axialan und der 21er , Axialan und der 22er , Axialan und der 23er , Axialan und der 24er , Axialan und der 25er , Axialan und der 26er , Axialan und der 27er , Axialan und der 28er , Axialan und der 29er , Axialan und der 30er , Axialan und der 31er , Axialan und der 32er , Axialan und der 33er , Axialan und der 34er , Axialan und der 35er , Axialan und der 36er , Axialan und der 37er , Axialan und der 38er , Axialan und der 39er , Axialan und der 40er , Axialan und der 41er , Axialan und der 42er , Axialan und der 43er , Axialan und der 44er , Axialan und der 45er , Axialan und der 46er , Axialan und der 47er , Axialan und der 48er , Axialan und der 49er , Axialan und der 50er , Axialan und der 51er , Axialan und der 52er , Axialan und der 53er , Axialan und der 54er , Axialan und der 55er , Axialan und der 56er , Axialan und der 57er , Axialan und der 58er , Axialan und der 59er , Axialan und der 60er , Axialan und der 61er , Axialan und der 62er , Axialan und der 63er , Axialan und der 64er , Axialan und der 65er , Axialan und der 66er , Axialan und der 67er , Axialan und der 68er , Axialan und der 69er , Axialan und der 70er , Axialan und der 71er , Axialan und der 72er , Axialan und der 73er , Axialan und der 74er , Axialan und der 75er , Axialan und der 76er , Axialan und der 77er , Axialan und der 78er , Axialan und der 79er , Axialan und der 80er , Axialan und der 81er , Axialan und der 82er , Axialan und der 83er , Axialan und der 84er , Axialan und der 85er , Axialan und der 86er , Axialan und der 87er , Axialan und der 88er , Axialan und der 89er , Axialan und der 90er , Axialan und der 91er , Axialan und der 92er , Axialan und der 93er , Axialan und der 94er , Axialan und der 95er , Axialan und der 96er , Axialan und der 97er , Axialan und der 98er , Axialan und der 99er , Axialan und der 100er .

Y
Z

Agriculture at education



Liste des
Souscripteurs
gram. basque

